

Table des matières

Partie 1 : Analyse du territoire	3
1.1 Introduction	5
1.2 Contexte général	6
1.2.1 Localisation	6
1.2.2 Superficie et population	6
1.2.3 Accessibilité	7
1.2.4 Typologie des communes	9
1.3 Structure physique	10
1.4 Structure naturelle	14
1.5 Structure paysagère	16
1.5.1 Description générale	16
1.5.2 Périmètres d'intérêt paysager	17
1.5.3 Sensibilisation au paysage	17
1.6 Occupation du sol	18
1.7 Situation socio-économique	20
1.7.1 Population	20
1.7.2 Typologie des ménages	22
1.7.3 Logement	23
1.7.4 Emploi et économie locale	25
1.7.5 Services et commerces locaux	28
1.7.6 Développement culturel, sportif et touristique	30
1.8 Gestion du territoire : outils et planification communale	35
1.8.1 Outils supra-communaux	35
1.8.2 Outils communaux	38
Partie 2 : Synthèse « AFOM » de la situation existante	45
Liste des cartes	51
Bibliographie	52

Partie 1 : ANALYSE DU TERRITOIRE

1.1 Introduction

Les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey souhaitent poursuivre leurs actions en commun à travers la poursuite de leur Groupe d'Action Locale Pays des Tiges et Chavées. Ce GAL, créé en 2002, a déjà développé deux plans d'action (2002-2006 et 2006-2013).

Un Groupe d'Action Locale est une association rassemblant des communes, associations et acteurs privés réunis dans un même territoire. Ces associations prennent place dans le cadre du programme européen LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), financé par le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) et le Plan wallon de développement rural 2007-2013¹.

Pour que le GAL puisse être reconduit pour la prochaine période, un diagnostic territorial de l'ensemble des trois communes doit être réalisé. C'est l'objet du présent rapport.

Les parties essentielles de ce rapport sont :

- une analyse du territoire à travers de grandes thématiques (structures physique, naturelle et paysagère, occupation du sol, gestion du territoire, situation socio-économique, développement culturel, sportif et touristique et outils de gestion et de planification communale);
- une synthèse mettant en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thème analysé en guise de conclusion.

Une liste figurant en annexe 1 donne au lecteur la signification des abréviations et acronymes utilisés dans le texte.

¹ CONTRATS DE RIVIERE « HAUTE-MEUSE » ET « MEUSE AVAL » ET GROUPES D'ACTION LOCAUX « SAVEURS ET PATRIMOINE EN VRAI CONDRUZ », « PAYS DES CONDRUSES », « PAYS DES TIGES ET CHAVEES » ET « ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE », *Rivières et agriculture en région mosane*, mai 2014, p. B3.

1.2 Contexte général

1.2.1 Localisation

Ce chapitre est illustré par les cartes 1 et 2.

Les communes d'Assesse, Gesves et Ohey sont situées en Région wallonne dans la Province de Namur. Elles dépendent toutes les trois de l'arrondissement administratif et judiciaire de Namur.

Les trois communes sont situées au sud du sillon sambro-mosan, dans la région du Condroz.

Le territoire des trois communes est situé dans les aires d'attraction de plusieurs pôles importants :

- Namur : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement supérieur,
- Andenne : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement secondaire,
- Ciney : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement secondaire,
- Huy : pôle d'emploi, de commerce, de culture, de loisirs et d'enseignement supérieur.

Ces pôles d'attraction influencent différemment les villages du territoire en fonction de leur localisation. Ainsi, Assesse est fortement liée au pôle de Namur alors qu'Ohey est plus liée à Andenne et Huy. Gesves, de par sa localisation centrale, est influencée aussi bien par Namur que par Ciney et Andenne. Si ces différents pôles influencent l'identité culturelle des trois communes, elles n'en partagent pas moins une identité commune liée à la réalité qu'elles partagent, comme cela est illustré dans les chapitres suivants.

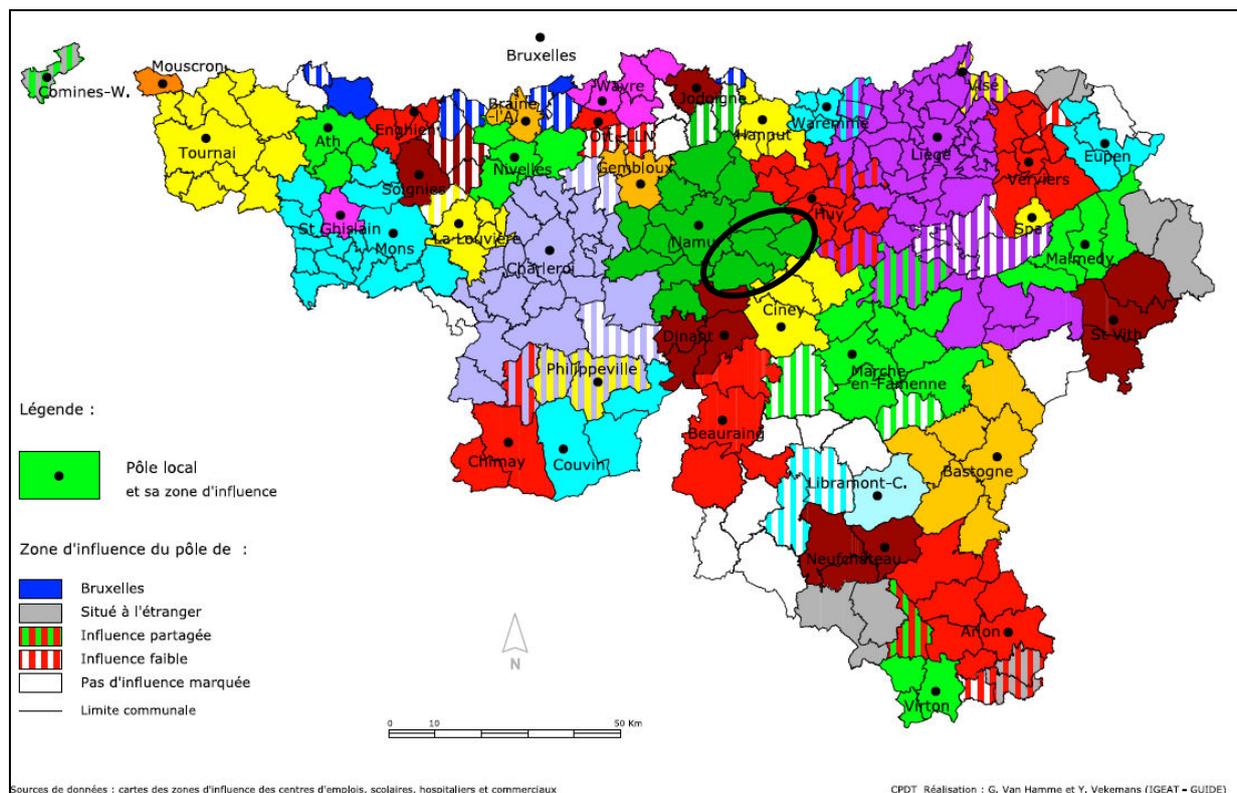


Figure 1: Zones d'influence des pôles locaux (source: Repères pour une dynamique territoriale, CPDT, 2002)

1.2.2 Superficie et population

Le GAL Pays des Tiges et Chavées couvre un territoire de 19 970 ha correspondant à une population de 18 782 habitants en 2014. Le tableau suivant reprend la surface et la population de

chaque commune, ainsi que les anciennes communes dont elle est composée, qui correspondent aujourd'hui aux principaux villages du territoire.

	Assesse	Gesves	Ohey	TOTAL
Superficie	78 km ²	65 km ²	57 km ²	200 km ²
Population	6 839	7 007	4 936	18 782
Nombre de ménages	2586	2654	1883	7123
Anciennes communes	Assesse Crupet Sorinnes-la-Longue Sart-Bernard Courrière Florée Maillen	Gesves Faulx-les-Tombes Sorée Mozet Haltinne	Ohey Haillot Perwez-lez-Haillot Jallet Goesnes Evelette	

Tableau 1 : Superficie, population (2014), nombre de ménages (2013) et anciennes communes composant les trois communes du GAL (source : INS et IWEPS)

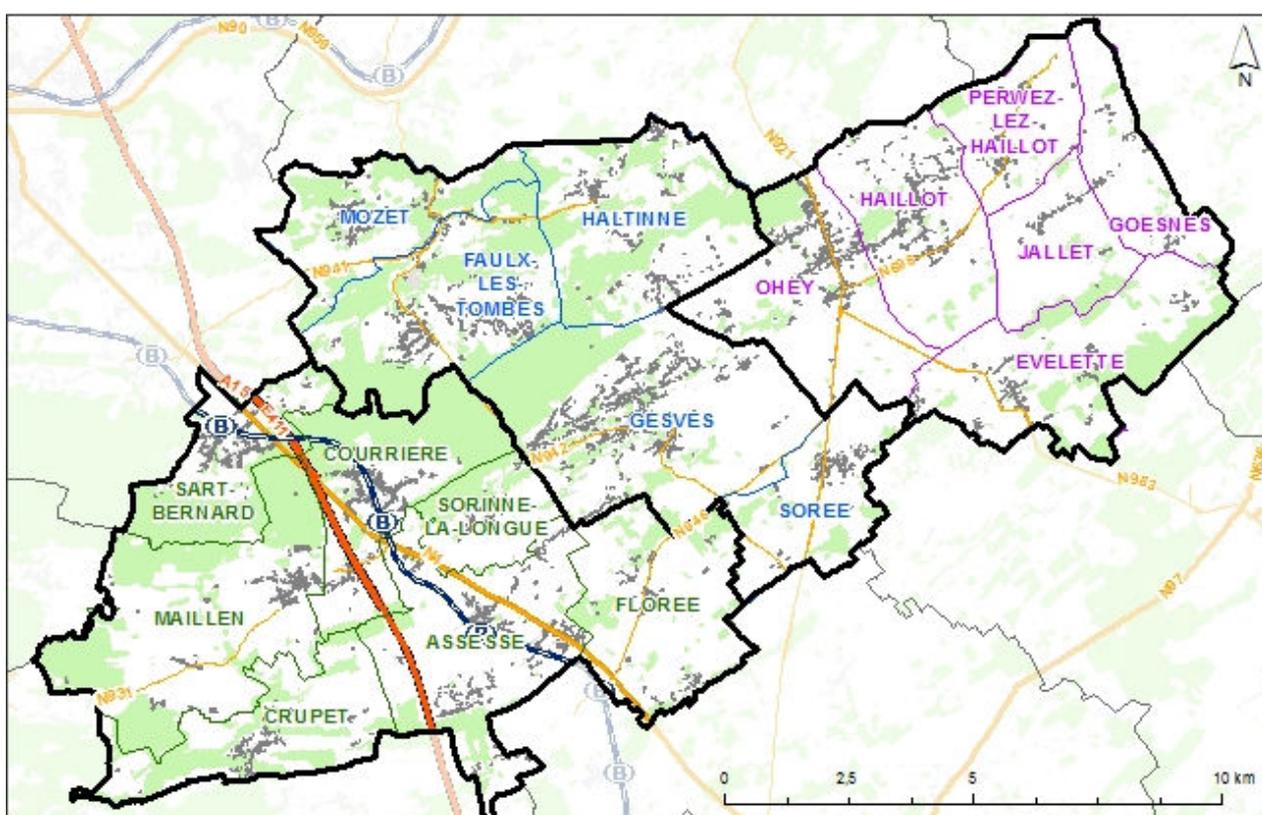


Figure 2 : Anciennes communes formant les trois communes du GAL (source : données DGO4, carto DR(EA)²M)

1.2.3 Accessibilité

Parmi les trois communes, seule la commune d'Assesse est traversée par les réseaux autoroutier et ferroviaire belges :

- l'autoroute E411/E25 qui relie Bruxelles à Luxembourg en passant par Namur,
- la ligne de train 162 Namur-Luxembourg qui passe par Libramont et Arlon.

Ces deux axes offrent une bonne accessibilité au territoire du GAL et font d'Assesse la principale « porte d'entrée » des trois communes en venant de Namur.

Plusieurs routes régionales desservent le territoire du GAL :

- la N4 qui relie Bruxelles à Arlon en passant par Namur, Marche-en-Famenne et Bastogne,
- la N931 (Assesse) qui relie la N4 à Lustin, à l'ouest,

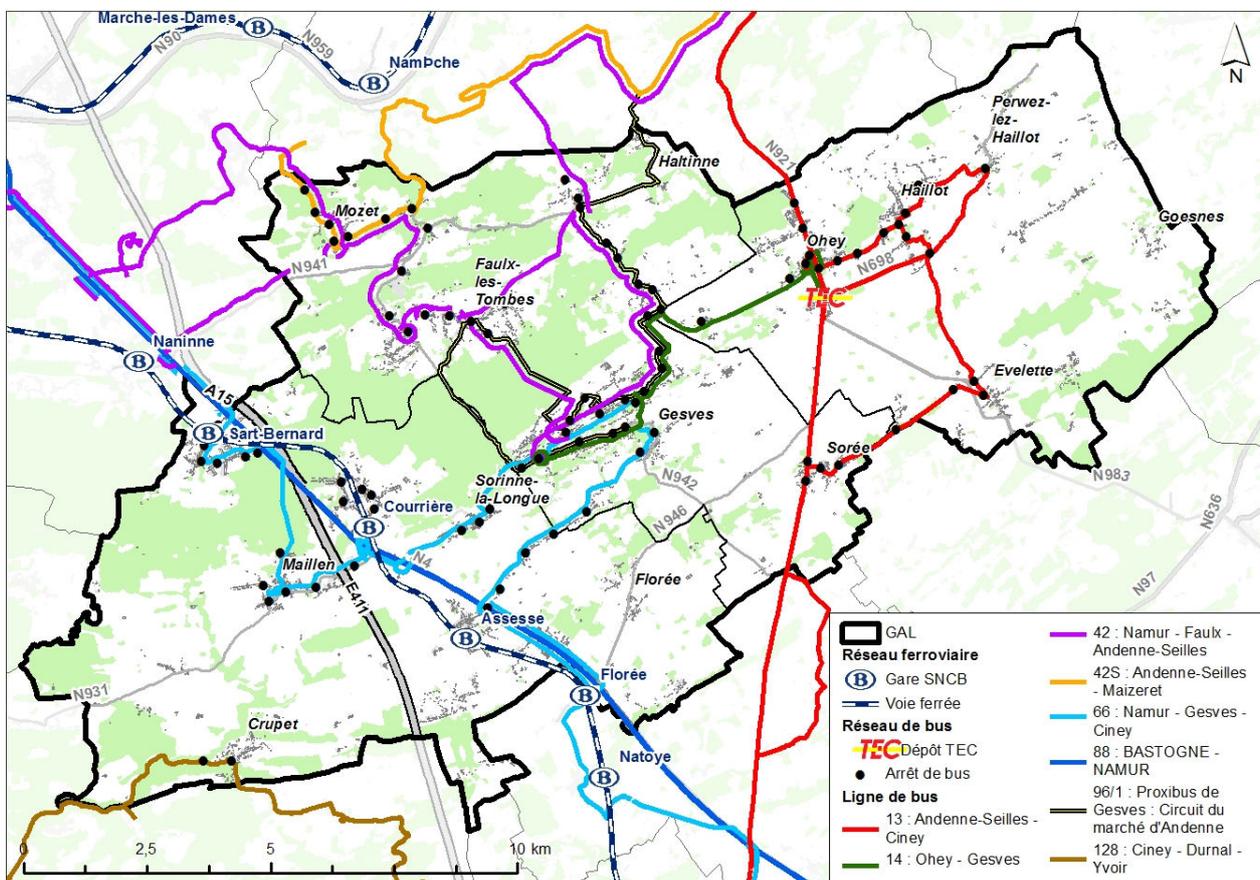
- la N941 qui relie la N4 au nord de la commune de Gesves (Mozet et Strud), à l'est,
- la N946 qui relie la N4 au sud des communes de Gesves et Ohey, à l'est,
- la N942 qui traverse la commune de Gesves du sud-est au nord-ouest en suivant le Samson et qui rejoint la N90 au nord,
- la N921 qui relie Andenne à Ciney en passant par Ohey et par le sud de la commune de Gesves,
- les N698 et N983 qui relient les parties nord-est (Perwez) et sud-est (Evelette) de la commune d'Ohey à la N921.

Ces axes permettent de rejoindre rapidement les grands axes périphériques du périmètre du GAL (E411 et E42). La N921 représente un axe important pour la commune d'Ohey et constitue également une porte d'entrée au GAL par le côté est.

En plus du réseau ferroviaire, les trois communes sont desservies par le réseau de bus TEC. Un dépôt TEC est localisé au centre d'Ohey sur la N921, qui constitue un axe de bus important. Elle est desservie par la ligne Andenne-Ciney, avec une fréquence d'une dizaine de bus par jour dans chaque sens en semaine, mais beaucoup plus faible le weekend (seulement 2 bus dans chaque sens le dimanche).

Les connexions entre les 3 communes sont faibles : la ligne Ohey-Gesves est quasi-inexistante et la ligne Namur-Gesves-Ciney ne circulent que les jours ouvrables.

Globalement, le territoire du GAL est relativement mal desservi par les lignes de bus : la fréquence des lignes est faible et la durée des trajets est trop importante que pour constituer une réelle alternative à la voiture. La plupart des lignes sont des lignes scolaires ou ponctuelles. Par exemple, la ligne Bastogne-Namur sur la N4 est une ligne de desserte scolaire qui circule uniquement dans le sens Bastogne-Namur le matin (4 bus) et dans le sens Namur-Bastogne le soir (4 bus) ; les bus de la ligne 96/1 (proxibus de Gesves) ne circulent que le jour du marché d'Andenne, etc.



1.2.4 Typologie des communes

Dans l'étude réalisée par la banque Belfius au niveau de la typologie socio-économique des communes², les trois communes ont été classées dans le cluster³ (catégorie) des « communes résidentielles en zones rurales » (W3) : « *Ce cluster est constitué de petites communes (moins de 5 000 habitants en moyenne⁴) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne. (...) Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier.* »

Ces communes constituent une sorte de troisième couronne périphérique autour des grands centres urbains, après les communes de la première couronne (communes à niveau de revenus élevés comme Waterloo, Gerpinnes, etc.) et de la deuxième couronne (communes périurbaines comme Eghezée, Profondeville, ...).

Toutefois, si les trois communes sont sujettes au phénomène de périurbanisation depuis Namur, une gradation du phénomène peut être observée dans les trois communes, directement liée à l'accessibilité via les axes majeurs (la E411, la N4 et la ligne de train 162). Ainsi, c'est la commune d'Assesse qui la première a connu une forte augmentation de population dans les années 1970, suivie par Gesves dans les années 1990 et le phénomène s'amorce aujourd'hui à Ohey.

² Dessoy A., *Typologie « socio-économique » des communes*, Dexia, Bruxelles, 2007.

³ Le cluster rassemble des communes dont les profils sont très similaires en termes démographiques, économiques et sociaux.

⁴ Notons qu'Assesse et Gesves présentent chacune plus de 5000 habitants, bien qu'elles fassent partie de ce cluster.

1.3 Structure physique

Les communes d'Assesse, Gesves et Ohey appartiennent à la région agro-géographique du Condroz et sont couvertes majoritairement de cultures et prairies et de bois, avec moins de 10% de zones urbanisées.

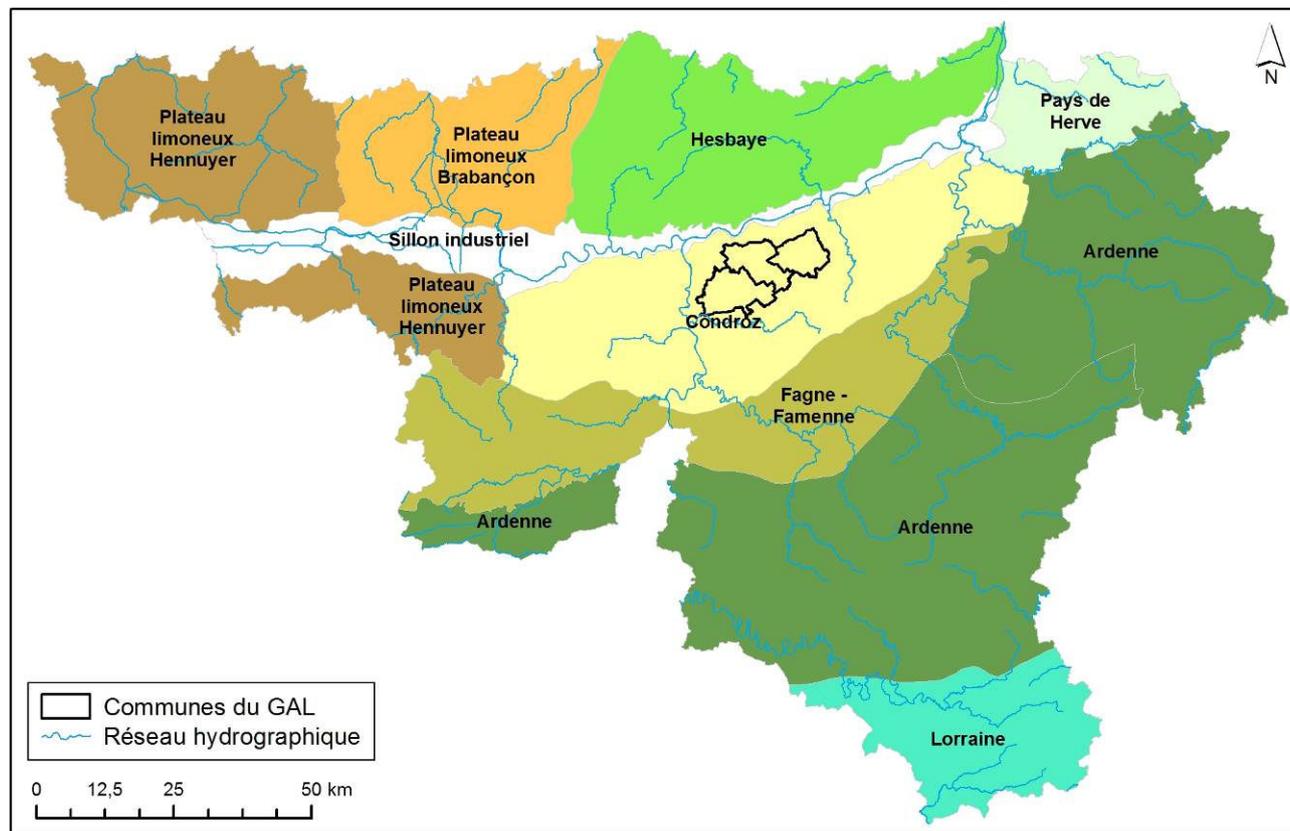


Figure 4 : Localisation des trois communes du GAL dans la région du Condroz (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)

Trois sous-régions peuvent être distinguées sur le territoire des trois communes, qui correspondent à trois structures géologiques et qui sont présentées au tableau ci-dessous, du nord au sud.

Région géographique	Structure géologique	Villages	Relief	Altitude
Versant sambro-mosan	Synclinorium de Namur	Sart-Bernard (Assesse) Mozet et Faulx-les-Tombes (Gesves) Strud (Gesves)	Région vallonnée formée de synclinaux larges et d'anticlinaux étroits	100 – 215 m
Ardenne condrusienne ou Condroz ardennais	Anticlinal du Condroz	Tri d'Avillon (Assesse) Haut-Bois (Gesves)	Plateau étroit couvert par les bois de Gesves, d'Ohey et de Maillen, et entaillé par quelques vallées	Plateau : 215 - 280 m Vallées : 160 - 180 m
Vrai Condroz	synclinorium de Dinant	Assesse, Crupet, Sorinnes-la-Longue, Courrière et Maillen (Assesse) Gesves et Sorée (Gesves) Tous les villages d'Ohey	Ensemble de plis parallèles d'axe SO/NE formant un vaste synclinal qui, suite à l'érosion différentielle des terrains, a formé un relief caractéristique ondulé de crêtes (tiges) et dépressions (chavées).	Tiges : 275 à 300 m Chavées : 220 à 250 m

Tableau 2 : Caractéristiques physiques du territoire du GAL par région géographique

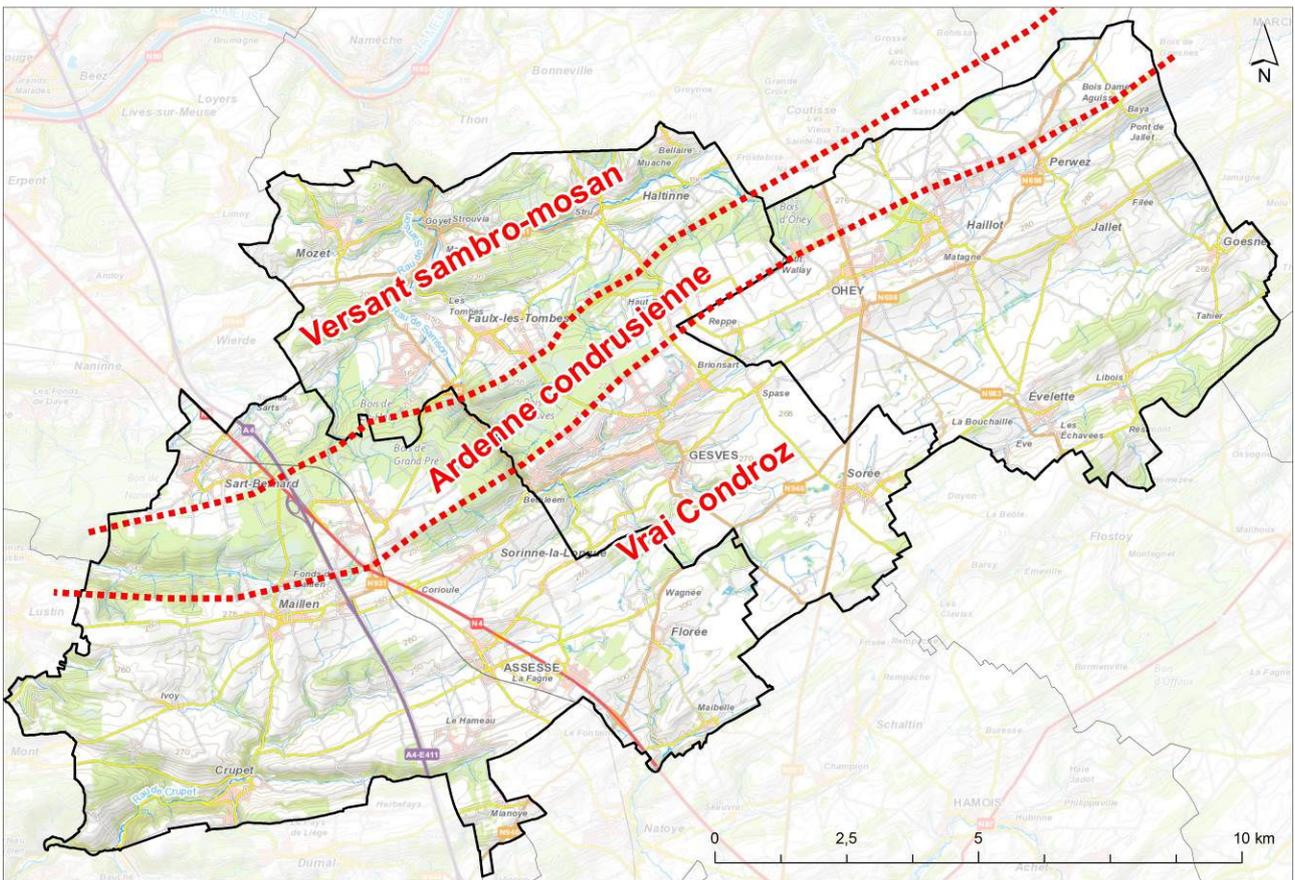


Figure 5 : Régions géographiques liées à la géologie (source : Observatoire du Paysage de l'UN)

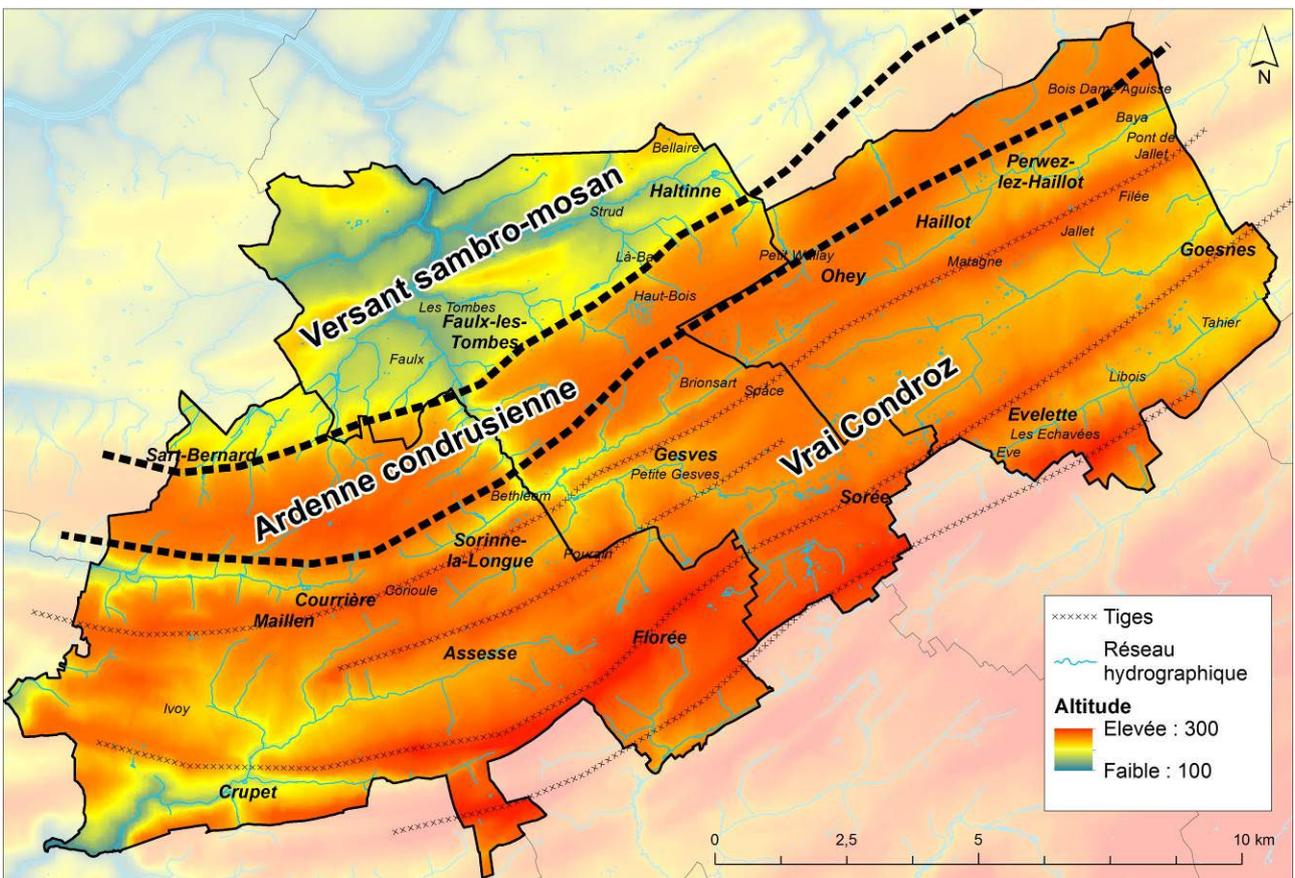


Figure 6 : Relief et hydrographie dans les trois communes du GAL (source : données DGO3)

L'altitude augmente depuis le versant sambro-mosan vers le vrai Condroz. Les pentes élevées (supérieures à 15%) sont rares et sont localisées dans le fond des vallées.

Les trois communes se situent dans le bassin versant de la Meuse, et plus précisément dans trois sous-bassins : le bassin du Bocq (sud d'Assesse), le bassin du Samson (quasi-totalité de Gesves, nord d'Assesse et nord-ouest d'Ohey) et le bassin du Hoyoux (quasi-totalité d'Ohey et sud-est de Gesves). Le Samson et le Hoyoux traversent les tiges perpendiculairement et creusent par endroit des vallées très encaissées. Leurs affluents suivent le fond des chavées et sont donc généralement orientés selon un axe sud-ouest – nord-est.

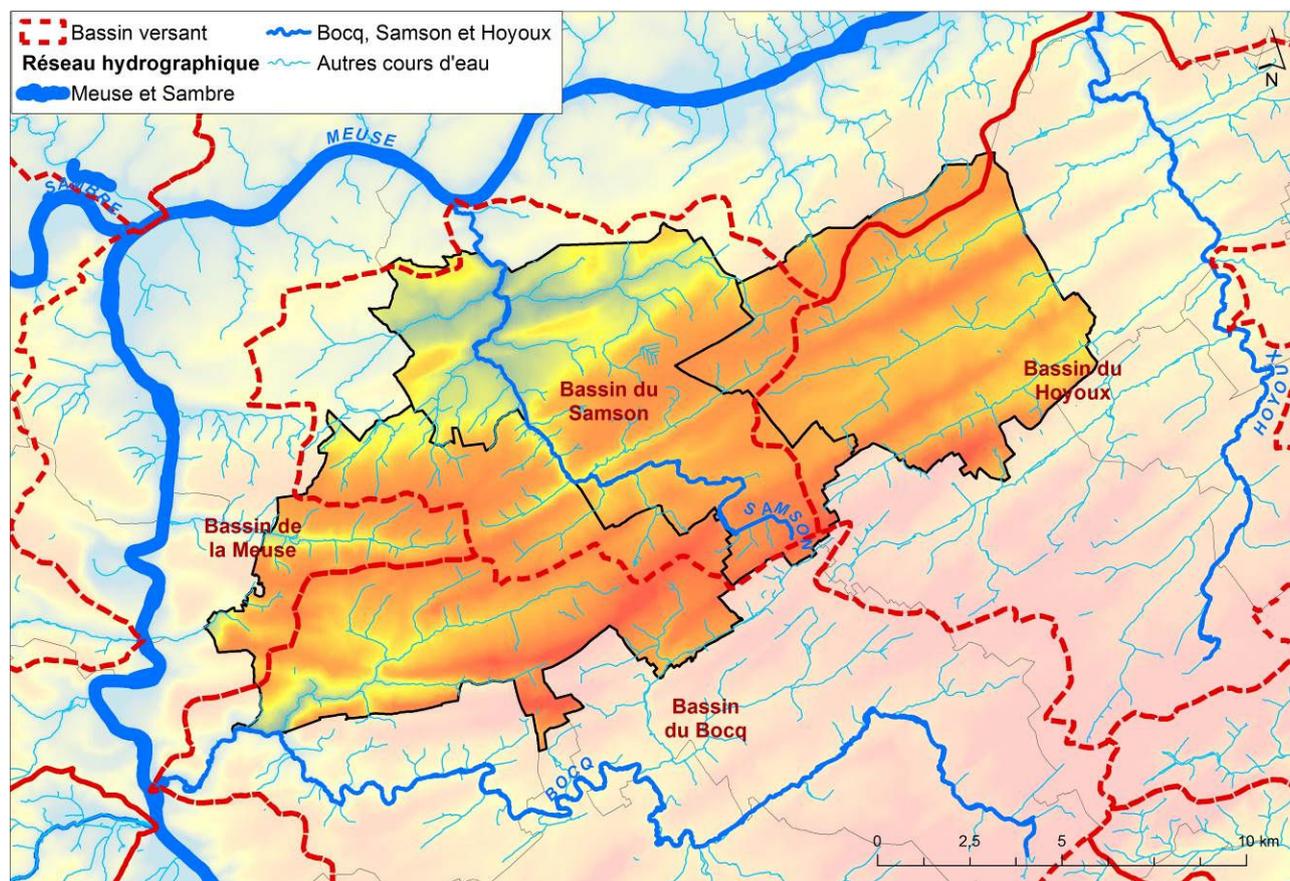


Figure 7 : Réseau hydrographique autour des trois communes (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)

Le climat est tempéré et humide, typique de la Haute Belgique.

L'exploitation du sous-sol a été importante dans le passé dans les trois communes. La partie sud-est de Gesves et le territoire d'Ohey ont connu de nombreuses fosses d'extraction de « terres plastiques » (dépôts tertiaires d'argile), bien souvent reconvertis en étangs aujourd'hui. Des gisements de fer étaient autrefois exploités à Assesse et dans la partie nord de Gesves. Des carrières de calcaire, de grès et de sable ont également été exploitées sur le territoire du GAL.

Les roches calcaires du Primaire présentes dans le sous-sol des trois communes contiennent des nappes aquifères, exploitées par 7 captages de distribution publique actifs.

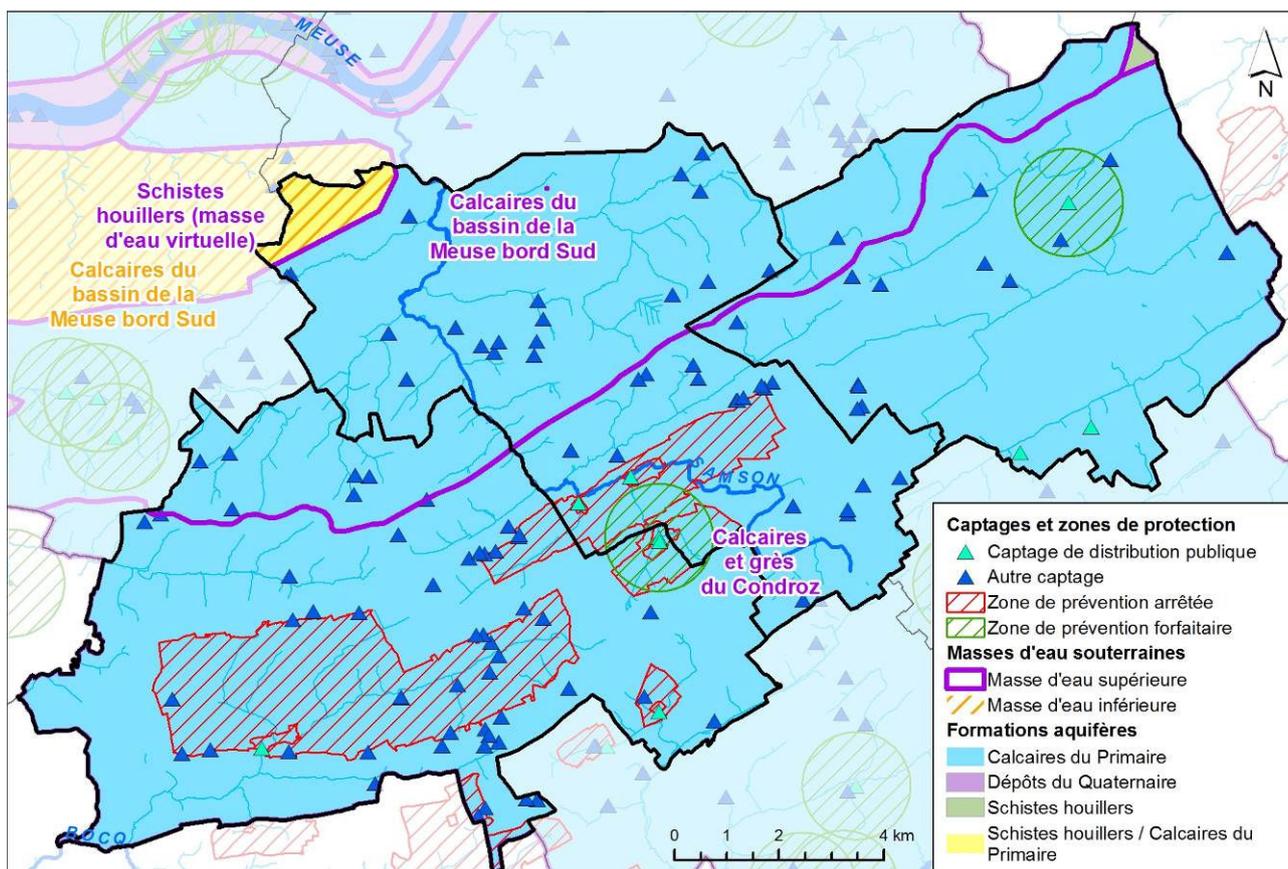


Figure 8 : Aquifères et captages dans les trois communes du GAL (source : données DGO3, carto DR(EA)²M)

La présence de calcaire en sous-sol peut provoquer des phénomènes karstiques. Les trois communes sont traversées par des bandes de formation carbonatées suivant les axes des chavées. Ces phénomènes karstiques peuvent être observés sur le territoire, comme le site des grottes de Goyet qui sont des cavités creusées dans le calcaire.

Les communes présente principalement des sols limoneux et des sols limono-caillouteux. Ohey présente plus de sols limoneux à drainage favorable, c'est-à-dire les sols les plus aptes à la culture, que Gesves et Assesse, ce qui explique pourquoi Ohey présente moins de forêts que les deux autres communes du GAL (voir chapitre Occupation du sol).

1.4 Structure naturelle

Le territoire du GAL présente une diversité importante d'écosystèmes en raison de la diversité du sous-sol.

Les trois communes sont caractérisées par une faible urbanisation. Les prairies constituent des milieux intéressants et bien représentés dans l'ensemble du GAL (environ un tiers du territoire). Les trois communes présentent aussi quelques bois de feuillus (en particulier à Assesse et Gesves), dont certains classés Natura 2000.

Les cours d'eau et leurs berges, les bords de route en fauchage tardif et les anciennes fosses de terres plastiques constituent autant d'éléments du réseau écologique.

Cinq périmètres Natura 2000 couvrent en partie le territoire du GAL :

- la vallée du Bocq (BE35010), autour du ruisseau de Crupet (Assesse),
- la vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave (BE35009), autour du ruisseau de Tailfer à l'ouest de Maillen (Assesse),
- le bassin du Samson (BE35005), autour du Samson (Assesse, Gesves et Ohey),
- la vallée de la Meuse de Marche-les-Dames à Andenne (BE35006), autour du ruisseau du Pourri Pont au nord de Haillet (Ohey),
- les vallées du Hoyoux et du Triffoy, autour du ruisseau de Goesnes (Ohey).

Ces périmètres sont tous liés à la présence d'un cours d'eau.

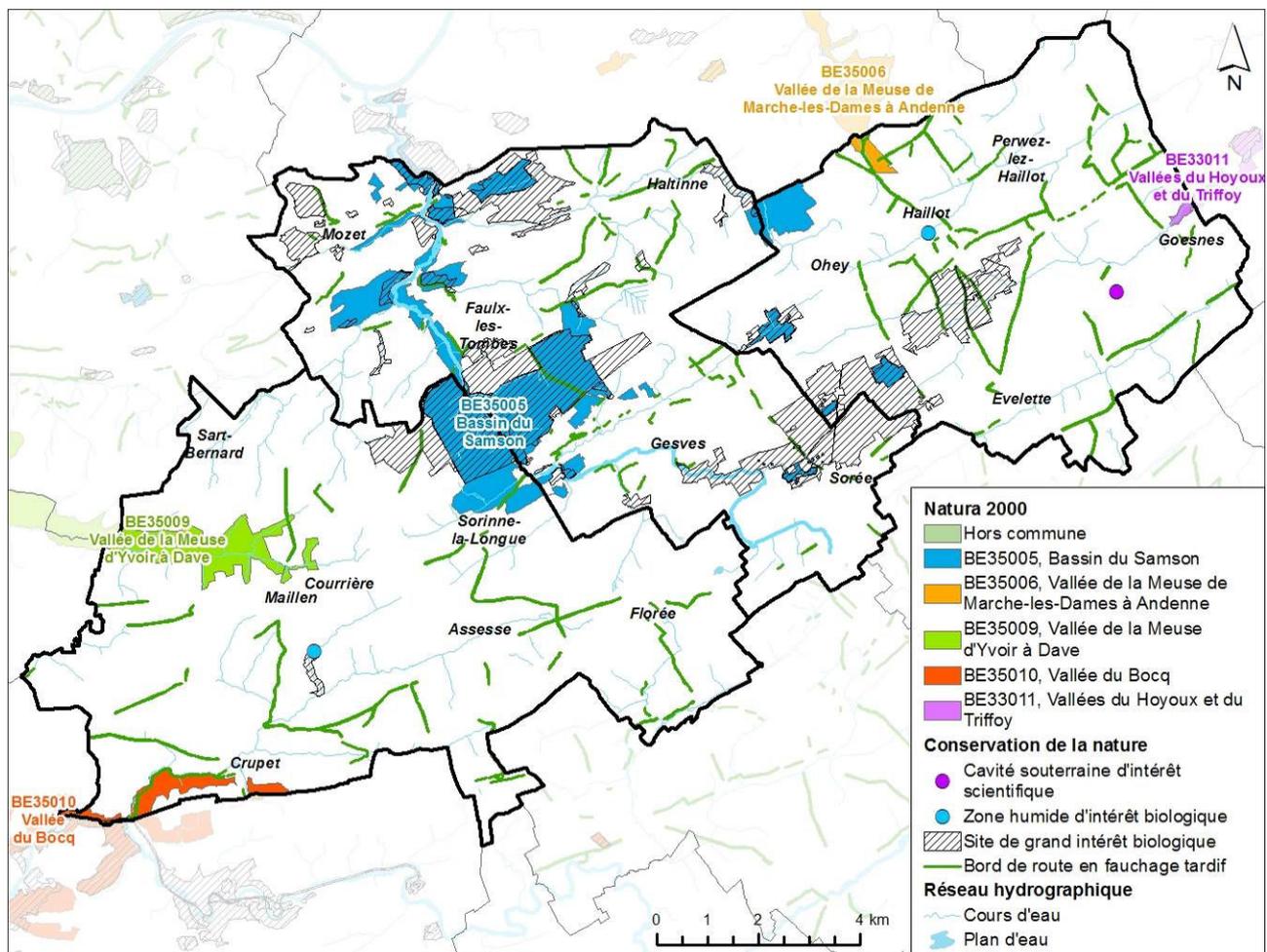


Figure 9 : Sites Natura 2000, SGIB et fauchage tardif dans les trois communes du GAL
(source : données DGO3, carto DR(EA)²M)

Une centaine de sites de grand intérêt biologique (SGIB) sont également inventoriés dans les trois communes, dont une grande partie à Gesves. Ceux-ci sont aussi souvent liés aux cours d'eau mais ils reprennent également de vastes plages agricoles qui n'ont pas été considérées dans le cadre de Natura 2000, telles que le plateau agricole entre Sorée et Ohey et dans la vallée du ruisseau de Flème au sud de Matagne (communes de Gesves et Ohey).

De plus, trois sites de conservation de la nature sont reconnus sur le territoire du GAL :

- la prairie humide du bois de Heez (zone humide d'intérêt biologique) à Assesse,
- le trou Motroul (zone humide d'intérêt biologique) à Ohey,
- la glacière de Hodoumont (cavité souterraine d'intérêt scientifique) à Ohey.

La richesse de l'environnement dans le territoire du GAL est liée au milieu rural et à la présence de nombreux éléments de maillage écologique. Les menaces sur cet environnement sont la pression immobilière et l'intensification de l'agriculture, qui entraîne une suppression des éléments de maillage. De plus, la perte de vitesse que connaît aujourd'hui le secteur de l'élevage entraîne une conversion accrue des prairies en cultures, ce qui constitue une perte de biodiversité.

D'autres menaces sur l'environnement sont le développement des espèces exotiques envahissantes, la plantation de sapins de Noël et les dépôts de déchets clandestins, mais ces menaces sont encore peu marquées.

Le milieu naturel constitue un des attraits principaux du territoire du GAL au niveau du cadre de vie et du tourisme. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses actions de sensibilisation ont déjà pris place sur le territoire : les communes de Gesves et Ohey disposent d'un plan communal de développement de la nature, des bois et des vergers didactiques sont aménagés et le réseau de sentiers de promenade est particulièrement développé. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 1.7.6.3 (Tourisme).

1.5 Structure paysagère

Ce chapitre est illustré par la carte 3.

1.5.1 Description générale

Les trois zones géographiques définies au chapitre Structure physique correspondent trois grands types de paysage :

- les paysages relativement ouverts de la région mosane, composés de vallées assez évasées dont le fond est occupé par l'agriculture et les sommets par la forêt ; on y trouve les villages les plus au nord de la commune de Gesves (Mozet, Strud et Faulx-Les Tombes) ; des vues très longues y sont possibles et méritent une protection toute particulière ;
- le paysage fermé de l'Ardenne condrusienne, constitué d'un plateau boisé avec quelques zones défrichées où sont situés les rares villages : partie nord de Courrière (Assesse) et Haut-Bois (Gesves) ;
- le paysage condrusien, caractérisé par une succession de tiges et de chavées et comprenant tous les autres villages qui s'alignent le long des tiges du nord au sud ;
 - o avec sur le premier tige : Maillen, sud de Courrière, Sorinne-la-Longue, Gesves, Spâce, Le Gros d'Ohey, Matagne et Filée,
 - o sur le deuxième tige : Pourrain,
 - o sur le troisième tige : Ronchinne, Crupet, Florée, Sorée, Evelette et Goesnes,
 - o sur le quatrième tige : Mianoye, Wagnée, Gramptinne, Les Echavées et Résimont.

Les villages situés le long des tiges sont particulièrement visibles dans le paysage, tels que Sorinne-la-Longue et Pourrain, situés en vis-à-vis sur deux tiges parallèles. Les chavées offrent également de larges vues dégagées. Un exemple est la chavée reliant Courrière à Ohey, qui servait autrefois d'assise au tramway vicinal et qui offre aujourd'hui un paysage remarquable au niveau de la traversée de la commune de Gesves (Fonds de Gesves).

Plusieurs éléments linéaires marquent le paysage :

- les cours d'eau, qui accentuent le relief de tiges et chavées lorsqu'ils coulent dans le fond des vallées et qui créent des zones accidentées aux endroits où ils les traversent perpendiculairement,
- la ripisylve soulignant le tracé des cours d'eau,
- les infrastructures de transport, en particulier l'autoroute et la voie ferrée à Assesse.

Les paysages sont ponctués par des éléments repères ou perturbateurs, représentés à la carte 03 :

- les nombreux châteaux, châteaux-fermes ou bâtiments imposants (abbaye, couvent) présents sur le territoire,
- les clochers des églises et chapelles,
- les œuvres de la Fête de Mai, un festival annuel de Land'Art,
- des arbres et des haies remarquables, en particulier dans les parcs des châteaux,
- des lignes à haute tension et un transformateur (entre Petite Gesves et Florée),
- des antennes GSM,
- le zoning d'Assesse.

Les trois communes connaissent depuis quelques années une croissance démographique due à la construction de lotissements en périphérie des villages, ce qui modifie le paysage.

Un projet de 6 éoliennes entre Gesves et Ohey est susceptible d'avoir un impact paysager important dans les deux communes. A Assesse, un projet est à l'étude dans le zoning le long de la N4.

1.5.2 Périmètres d'intérêt paysager

Les périmètres d'intérêt paysager déterminés par le plan de secteur couvrent principalement des zones boisées. L'asbl ADESA a réalisé une actualisation de ces périmètres en 2013. Pour le territoire du GAL, on recense les périmètres suivants, représentés à la carte 03 :

- la vallée du ruisseau du Tronquoy (Gesves),
- le château d'Arville et ses alentours (Gesves),
- la vallée du Samson en aval de l'abbaye de Grand-Pré (Gesves),
- le village de Goyet (Gesves),
- la vallée du Samson entre Jausse et Maizeroule (Gesves),
- la vallée du Strouvia à Haltinne, Strud et Là-Bas (Gesves),
- la vallée du ruisseau des Fonds de Gesves (Gesves),
- les hameaux de Petite Gesves et de Pourrain ainsi que les vallées du Samson et du ruisseau de Hoûte et la chavée entre Pourrain et Sorinne-la-Longue (Gesves-Assesse),
- la vallée du ruisseau de Crupet et ses affluents autour de Crupet et Maillen (Assesse),
- les vallées des ruisseaux du Pré de l'Oie et de Petit Bocq entre Florée et Maibelle (Assesse),
- une partie du bois d'Hestroy (Assesse) est repris dans le périmètre de la vallée de la Meuse,
- l'amont de la vallée du Samson à Gramptinne (Gesves),
- la zone agricole entre Sorée et Turlure (Gesves-Ohey),
- les vallées des ruisseaux de Flème et de Vyle autour d'Evelette et de Goesnes (Ohey).

1.5.3 Sensibilisation au paysage

Tout comme le milieu naturel, le paysage constitue un des attraits principaux du territoire du GAL au niveau du cadre de vie et du tourisme.

Plusieurs initiatives ont été développées pour valoriser cet atout :

- l'Observatoire du Paysage est une unité de recherche de l'Université de Namur établie à Faulx-Les Tombes (Gesves), qui propose une formation universitaire axée sur le paysage ainsi que des activités didactiques pour un public plus large,
- la Fête de Mai est un festival de Land'Art organisé chaque année pendant 10 jours dans la commune de Gesves, durant lequel des œuvres d'art sont installées dans le paysage et une promenade guidée à travers les nouvelles œuvres est organisée ; les anciennes œuvres sont entretenues par l'asbl Vagabond'Art qui organise le festival ;
- des tables d'orientation à la ferme de Coux (Assesse), à la ferme de la Sarmère (Gesves) et à Goesnes (Ohey),
- des animations sur le thème du paysage sont organisées lors d'événements clés du territoire du GAL : lors de la maraude de l'Université de Namur, lors de la Fête de Mai, etc., en partenariat avec l'Observatoire du Paysage.

1.6 Occupation du sol

Ce chapitre est illustré par la carte 4.

Les trois communes du GAL présentent une typologie rurale, avec environ 7% de surface urbanisée.

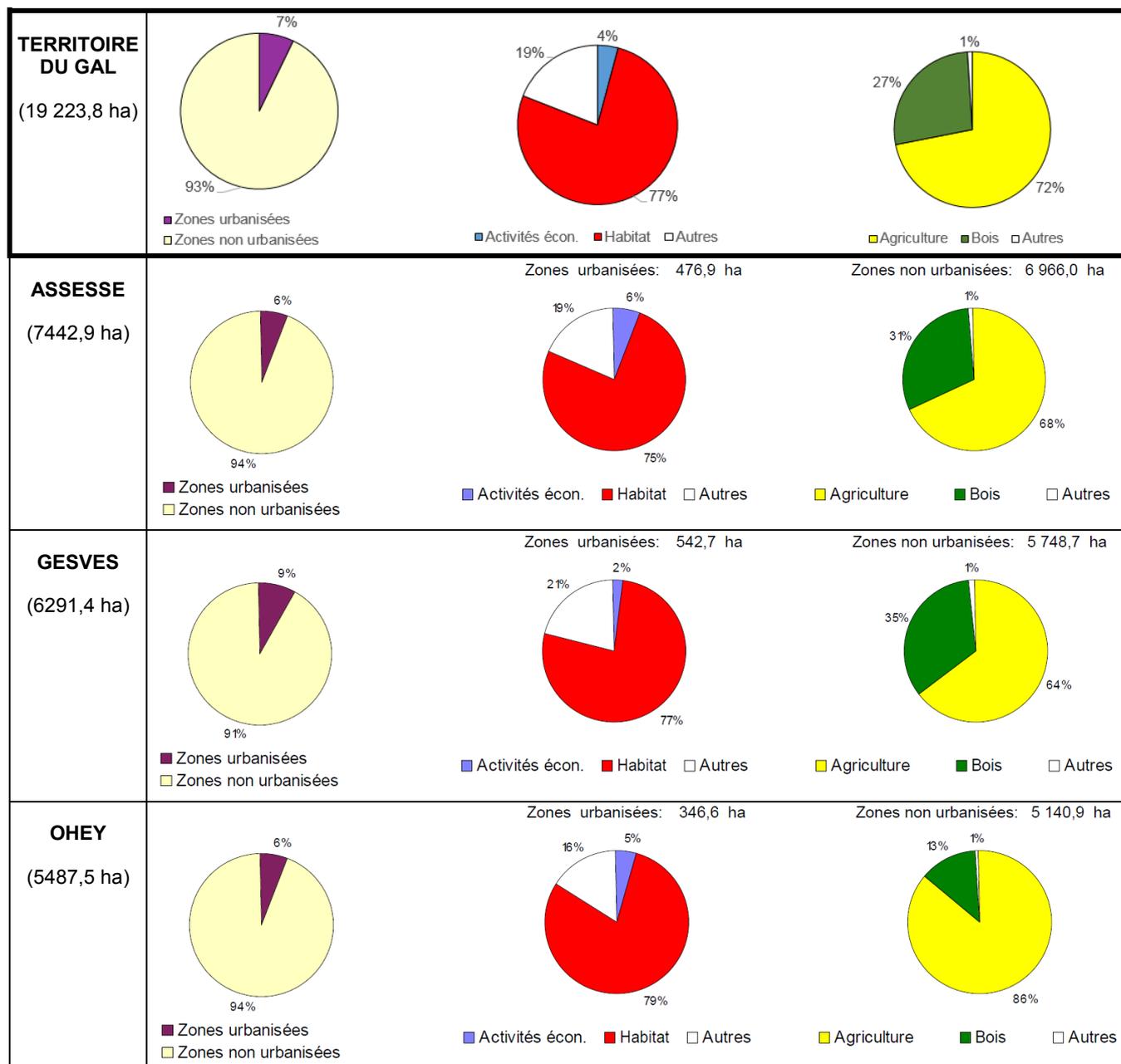


Figure 10 : Tableau comparatif de l'occupation du sol de GESVES et des communes limitrophes (source : DGO3, Fiches environnementales par commune, sur base du cadastre 2008)

Gesves est la plus urbanisée des trois communes, avec 9% de zones urbanisées contre seulement 6% à Ohey et Assesse en 2008. Cependant, Assesse et Ohey présentent une plus grande proportion de zones d'activités économiques que Gesves : 6% à Assesse et 5% à Ohey contre 2% à Gesves.

Les villages et hameaux du territoire du GAL se sont développés en deux temps. Les centres, qui correspondent aux noyaux anciens, conservent pour la plupart une grande cohérence et une valeur patrimoniale d'ensemble intéressante (implantation, alignements, teintes, matériaux, ...).

En périphérie, des lotissements se sont développés en rubans le long des voiries suivant des processus peu contrôlés.

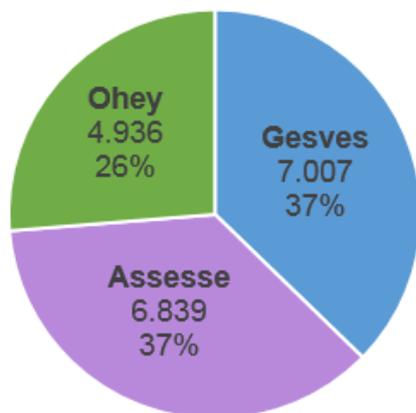
La zone non urbanisée du territoire est occupée aux trois quarts par l'agriculture, le reste étant boisé. A Assesse et Gesves, la proportion de bois est un plus importante, avec un tiers de zone boisée et deux tiers de zone agricole. A Ohey, la zone boisée ne représente que 13% de la surface non urbanisée et c'est l'agriculture qui domine. Cette différence est liée aux régions géographiques qui traversent les trois communes : Ohey est presque entièrement située dans le Vrai Condroz, alors que Gesves et Assesse sont traversées par la bande boisée de l'Ardenne condrusienne.

1.7 Situation socio-économique

1.7.1 Population

1.7.1.1 Evolution et répartition de la population

Le GAL Pays des Tiges et Chavées couvre un territoire de 19 970 ha correspondant à une population de 18 782 habitants en 2014, dont les trois quarts habitent à Gesves ou Assesse. Gesves est la commune la plus peuplée mais également la plus dense. Toutefois, la densité y reste très faible, avec 1 habitant/ha en 2014, soit moins de la moitié de la moyenne wallonne de 2,12 habitants/ha.



Commune	Superficie (ha)	Population (2014)	Densité
Gesves	6 492	7.007	1,08
Assesse	7 816	6.839	0,88
Ohey	5 662	4.936	0,87
GAL	19 970	18.782	0,94

Figure 11 : Répartition de la population et densité en 2014 dans les trois communes du GAL (source : INS, 2014)

Le graphe suivant représente l'évolution du nombre d'habitants pour l'ensemble du territoire du GAL entre 1990 et 2014 en exprimant la population en pourcentage par rapport à la population de 1990.

En Belgique, l'évolution de la population dépend généralement du rapport émigrants/immigrants et non du rapport naissance/décès.

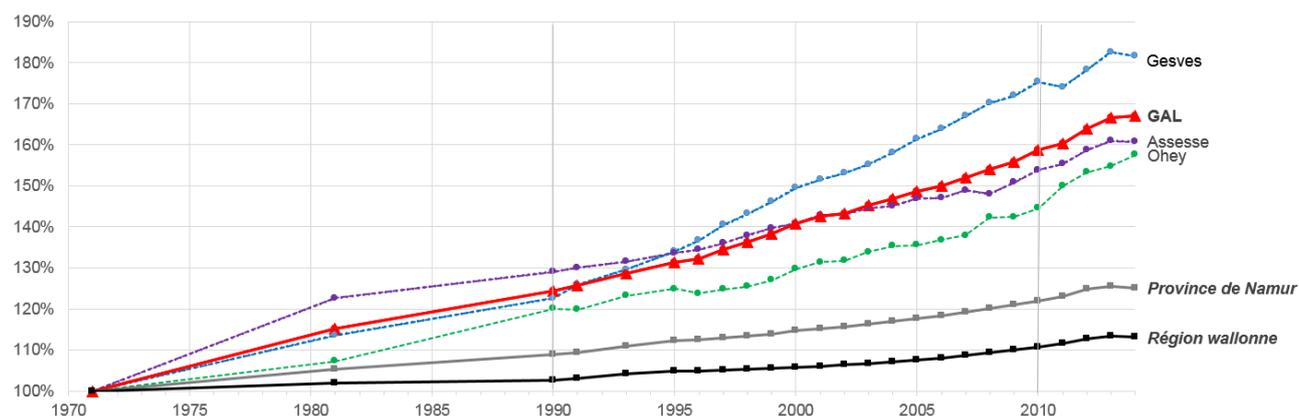


Figure 12 : Evolution de la population depuis 1990 dans les communes du GAL (source : INS)

De manière générale, les trois communes du GAL connaissent une augmentation relative de la population plus importante que dans la province de Namur et dans la Région wallonne, ce qui s'explique par le phénomène de périurbanisation autour de Namur.

Des différences peuvent toutefois s'observer entre les trois communes, avec des pentes différenciées selon les périodes : la pente de la courbe d'évolution de la population est plus élevée à Assesse entre 1970 et 1980, à Gesves entre 1990 et 2000 et à Ohey à partir de 2014.

En effet, la périurbanisation autour de Namur s'est développée à travers des vagues démographiques successives survenues ces dernières décennies. La première vague s'est

certainement déroulée dans l'entité de Namur, entre le centre-ville et les villages périphériques durant les années 1960. Ensuite, les communes d'Assesse et Hamois, proches de Namur et profitant de l'accessibilité de la N4 et de la mise en service de l'E411 au début des années 1970, ont connu de fortes croissances durant les deux décennies suivantes. La troisième vague concerne la forte croissance de Gesves durant les années 1990 et 2000. Et depuis le début des années 2010, Ohey, située plus loin de Namur et des axes routiers se démarque avec une croissance démographique plus forte.

Commune	Nombre de nouveaux habitants par an			
	1971-2014	1971-1990	1991-2010	2010-2014
Gesves	72	44	100	97
Assesse	59	62	53	76
Ohey	41	31	41	80
GAL	171	137	195	253

Tableau 3 : Nombre de nouveaux habitants par an entre 1971 et 2014 dans les communes du GAL (source : INS)

En tout, le territoire du GAL connaît une augmentation de population de 171 nouveaux habitants par an en moyenne depuis 1971, avec une tendance à la hausse depuis 2010 (253 nouveaux habitants/an entre 2011 et 2014).

Cet apport de nouvelle population venant de l'extérieur demande une attention particulière au niveau de l'intégration entre les ruraux locaux et les néo-ruraux et de la sensibilisation du monde agricole et du caractère rural des trois entités auprès des nouveaux habitants.

1.7.1.2 Pyramide des âges

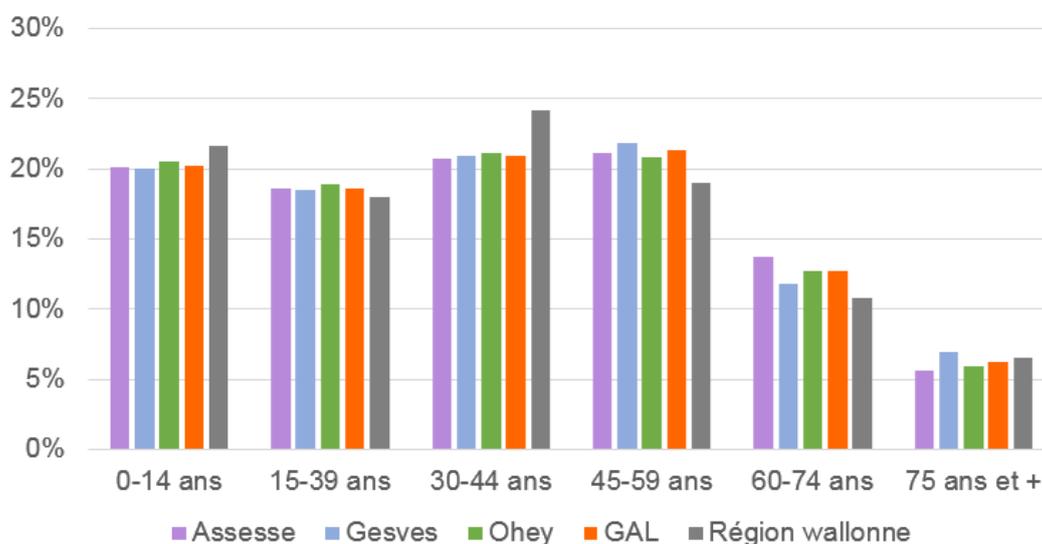


Figure 13 : Répartition de la population par tranche d'âge dans les communes du GAL en 2013 (source : IWEPS)

Classes d'âge	Assesse		Gesves		Ohey		GAL		Région wallonne
0-19 ans	1815	26,8%	1875	26,7%	1294	26,7%	4984	26,7%	28,5%
20-64 ans	4116	60,7%	4226	60,2%	2927	60,3%	11269	60,4%	57,3%
65 ans et +	846	12,5%	920	13,1%	630	13,0%	2396	12,8%	14,2%
TOTAL	6777	100%	7021	100%	4851	100%	18649	100%	100%

Tableau 4 : Répartition de la population par tranche d'âge dans les communes du GAL en 2013 (source : IWEPS)

Les trois communes présentent une répartition de la population par tranche d'âge fort semblable, avec 27% des habitants dans la tranche 0-19 ans, 60% des habitants entre 20 et 64 ans et 13% des habitants de 65 ans et plus. La tranche des 20 à 64 ans est plus importante qu'en Région wallonne.

En observant le graphe des tranches d'âges plus détaillées, on constate que c'est la tranche des 45 à 74 ans qui est la plus représentée par rapport à la Région wallonne.

Comme expliqué ci-dessus, le territoire du GAL a connu une vague d'augmentation de la population résultant du phénomène de périurbanisation autour de Namur et touchant d'abord Assesse entre 1970 et 1990, Gesves entre 1990 et 2010 et aujourd'hui Ohey. Cette augmentation s'est traduite surtout par l'arrivée de jeunes ménages venus s'installer sur le territoire. Aujourd'hui, ces jeunes ménages appartiennent à la classe des 40 à 60 ans en ce qui concerne Assesse et Gesves. D'ici quelques années, on peut donc s'attendre à une forte augmentation de la population de plus de 60 ans.

1.7.2 Typologie des ménages

Au 1er janvier 2013, le territoire totalisait 7 123 ménages, dont la taille moyenne était de 2,63 personnes. Gesves et Assesse présentent toutes les deux une taille moyenne de 2,65 personnes par ménage, alors qu'Ohey présente une moyenne plus faible de 2,58 personnes par ménage.

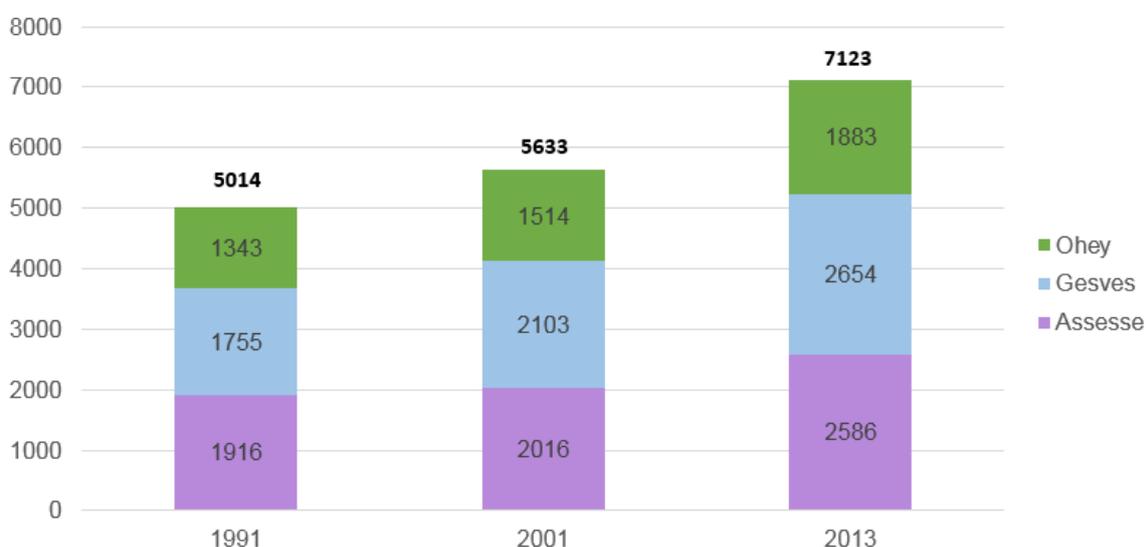


Figure 14 : Evolution du nombre de ménages entre 1991 et 2013 dans les communes du GAL (source : IWEPS)

La taille moyenne des ménages a connu une augmentation à Gesves et Assesse entre 1991 et 2001, sans doute due à l'arrivée de jeunes couples avec enfants dans ces communes lors du phénomène de périurbanisation de Namur. Depuis 2001, la taille des ménages diminue dans l'ensemble du territoire du GAL.

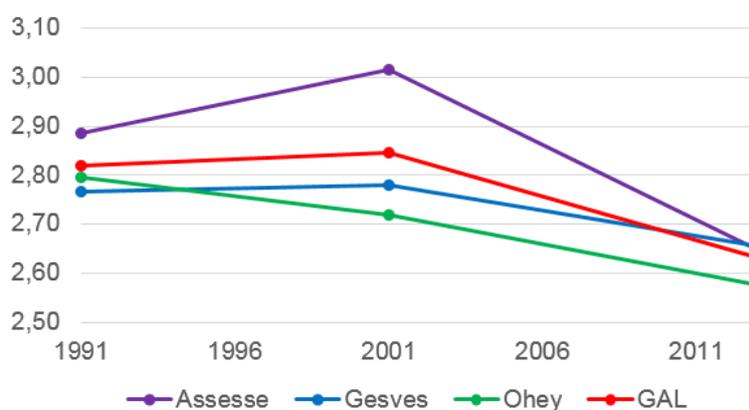


Figure 15 : Evolution de la taille des ménages dans les communes du GAL (source : IWEPS et INS)

1.7.3 Logement

1.7.3.1 Types de logements

On compte 7087 logements dans le territoire du GAL en 2012, dont les trois quarts sont répartis dans les communes d'Assesse et de Gesves.

Les communes disposent d'une faible offre de logements publics, avec seulement 15 logements publics à Assesse en 2010⁵, 39 logements publics à Gesves en 2013⁶ et 27 à Ohey en 2013⁷. Cela correspond à peine à 1% du nombre de logements total, soit 10 fois moins que les 10% de logements publics recommandés par la Région wallonne.

Les sociétés de logements sociaux actives sur le territoire du GAL sont le Foyer jambois (Assesse), les Logis andennais (Gesves et Ohey) et l' AIS Andenne-Ciney (Assesse et Ohey). L'absence d'une agence immobilière sociale locale explique en partie le faible nombre de logements publics sur le territoire.

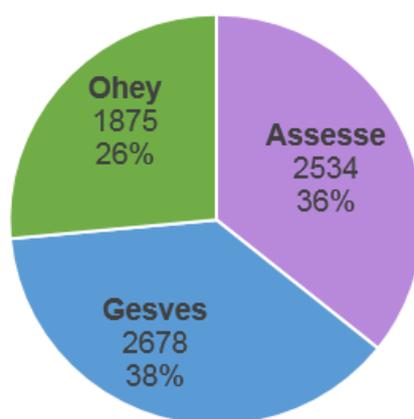


Figure 16 : Répartition du parc de logement dans les trois communes (source : IWEPS)

Les trois communes sont concernées par un manque de logements sur le marché locatif à des prix abordables, ainsi qu'un manque de logements adaptés aux nouvelles structures familiales : personnes seules, familles monoparentales, familles recomposées et personnes âgées.

Les personnes âgées souhaitent généralement rester dans leur village, à proximité de leurs connaissances et de leur famille. Cependant, leur logement est souvent trop grand pour leurs besoins et les services et commerces de proximité ne sont pas nombreux.

A Gesves et Ohey, la moitié des bâtiments datent d'avant 1919⁸. Les nouvelles maisons construites sont majoritairement des maisons à 4 façades. Cet état de fait ne facilite pas les économies d'énergie. Notons toutefois que la rénovation de la Pichelotte a permis de créer un exemple en matière énergétique par l'installation d'une chaudière à bois. A Ohey, la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant à partir d'une chaudière à bois pour les bâtiments communaux et les bâtiments voisins est prévue dans une fiche-projet du PCDR à court terme.

1.7.3.2 Prix des logements

Suivant la tendance générale connue en Région wallonne depuis le début des années 1990, l'augmentation du prix moyen des habitations a connu une franche accélération depuis le milieu des années '90 dans le territoire du GAL. Cette tendance à l'augmentation des prix a été quelque peu ralentie à cause de la crise financière et économique qui touche nos pays depuis la fin de

⁵ FH & ASSOCIES SCRL, *Programme communal de développement rural – Partie 1 : Diagnostic socio-économique*, Commune d'Ohey, 2012, p.69.

⁶ COMMUNE DE GESVES, *Rapport sur l'administration des affaires - Année 2013*.

⁷ Source : Administration communale d'Ohey.

⁸ IWEPS, *Walstat* (en ligne), SPF Economie – DGS, 2014. Disponible sur : walstat.iweps.be (consulté le 16/10/2014).

l'année 2008. Une des conséquences de la hausse du prix de l'immobilier est la difficulté de l'accès au logement pour les plus bas revenus.

Ainsi, le graphe suivant montre que le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990, atteignant 185 000 à Assesse, 182 000 à Gesves et 155 000 à Ohey en 2010 (contre 139 000 en Région wallonne).

Le prix des villas, bungalows et maisons de campagne reste toutefois plus faible que la moyenne wallonne, avec 202 000 à Assesse, 190 000 à Gesves et 205 000 à Ohey contre 255 000 en Région wallonne. Le prix des terrains reste également plus faible avec une moyenne de 37€/m² contre 47€/m² en Wallonie.

La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur atteint aujourd'hui Ohey, où les prix restent moins élevés que dans les premières couronnes namuroises (Gesves et Assesse)⁹.

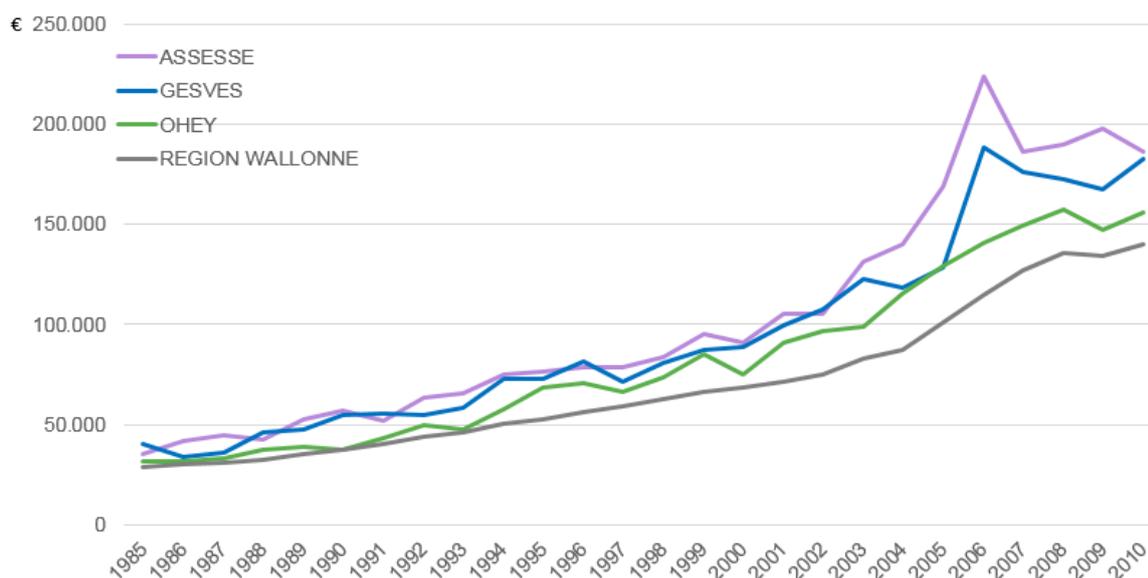


Figure 17 : Evolution du prix des maisons d'habitation ordinaire dans les communes du GAL et en Région wallonne (source : INS)

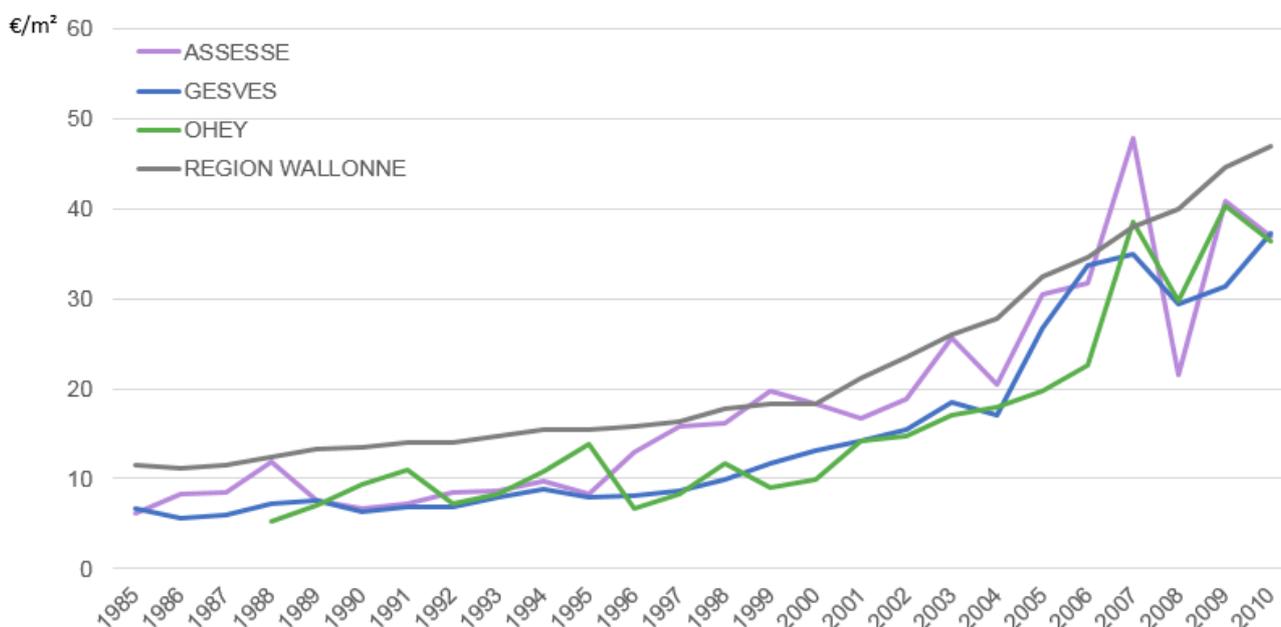


Figure 18 : Evolution du prix des terrains dans les communes du GAL et en Région wallonne (source : INS)

⁹ COMMUNE D'OHEY, Programme communal d'action en matière de logement 2014-2016 – Annexe 2 de la circulaire.

1.7.4 Emploi et économie locale

1.7.4.1 Demande d'emploi

Au 1^{er} août 2014, parmi les 18 782 habitants du territoire, 12 418 personnes étaient considérées comme étant en âge de travailler (15-64 ans) et 72,8 % de ces personnes étaient considérées comme actives, c'est-à-dire ayant un emploi ou en cherchant un. Ce taux représente l'offre de travail de la commune. Il est plus élevé que ceux de la Région wallonne et de la province de Namur.

De plus, la proportion de la population active n'ayant pas d'emploi est de 10,7% dans le territoire du GAL, ce qui est beaucoup plus faible que le taux de la Région wallonne de 17,14% et que celui de la province de Namur de 15,24%. C'est à Assesse que la demande d'emploi est la moins forte (8,8%) et à Ohey qu'elle est la plus forte (12,7%).

(août 2014)	Population en âge de travailler (15-64)	Population active	Taux d'activité ¹⁰	Taux d'emploi ¹¹	Taux de demande d'emploi ¹²
Assesse	4.555	3.324	72,98%	67,51%	8,81%
Gesves	4.647	3.373	72,58%	65,74%	11,12%
Ohey	3.216	2.340	72,75%	64,52%	12,74%
GAL	12.418	9.037	72,77%	66,07%	10,69%
Province de Namur	316.844	219.932	69,41%	59,79%	15,24%
Région wallonne	2.279.835	1.538.961	67,50%	55,93%	17,14%

Tableau 5 : Données de l'emploi dans les communes du GAL en août 2014 (source : Forem, Photo locale de la demande d'emploi)

1.7.4.2 Revenus

Le revenu médian par déclaration est plus élevé dans les communes du GAL qu'en Région wallonne et dans la province de Namur, comme le montre la figure suivante. Parmi les trois communes, c'est Assesse qui présente le revenu médian le plus élevé, et Ohey le plus faible.



Figure 19 : Comparaison du revenu médian par déclaration dans les communes du GAL (source : INS)

1.7.4.3 Emplois et secteurs d'activité

En 2012, les trois communes regroupaient 2243 postes de travail salariés au sein de 385 établissements. La moitié de ces postes de travail se trouvent à Assesse, le tiers à Gesves et le solde à Ohey.

¹⁰ Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

¹¹ Rapport entre la population ayant un emploi et la population en âge de travailler.

¹² Ce taux est calculé en rapportant le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés à la population active. Les demandeurs d'emploi inoccupés, recensés par le Forem, sont les personnes qui bénéficient du droit aux allocations de chômage, les jeunes en stage d'insertion professionnelle, certaines personnes inscrites à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ou à un CPAS et des personnes qui s'inscrivent librement comme demandeurs d'emploi (Forem, Situation du marché de l'emploi wallon, Juillet 2012).

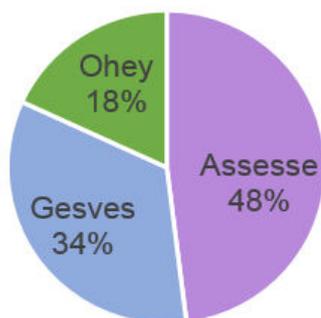


Figure 20 : Répartition des postes de travail par commune

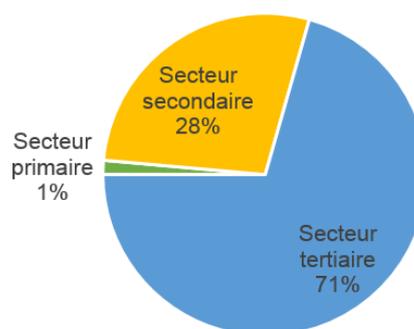


Figure 21 : Répartition des postes de travail par secteur

Le secteur d'activité le plus représenté est le secteur tertiaire (services), avec 1 584 postes répartis dans 264 entreprises, soit 71% des postes. Le secteur secondaire (industrie et construction) offre 627 postes, dont près de la moitié sont situés à Assesse. Finalement, le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) comprend seulement 32 postes pour 21 entreprises.

Les trois communes abritaient 2071 indépendants en 2012 : 784 à Assesse, 761 à Gesves et 526 à Ohey¹³. Ce nombre est relativement important comparé à la population du territoire du GAL : cela correspond à 11 indépendants pour 100 habitants en 2012, alors que la moyenne est de 7 indépendants pour 100 habitants en Région wallonne. De plus, le nombre d'indépendant dans les trois communes (2071 en 2012) est quasiment équivalent au nombre de postes de travail salariés (2 243 en 2012). Des initiatives ont été mises en place dans les trois communes pour créer des réseaux entre ces indépendants.

Les entreprises des trois communes se concentrent surtout dans le zoning de la Fagne (parc industriel d'Assesse) et sur l'axe Andenne-Ciney à Ohey. Le zoning de la Fagne représente un pôle économique important à l'échelle du territoire ; il abrite une cinquantaine d'entreprises et deux tiers de sa surface sont encore non exploités.

Les secteurs agricole et forestier, même s'ils ne représentent pas un nombre d'emplois importants, ont un impact important sur l'occupation du sol et le cadre de vie dans le territoire du GAL. Nous les décrivons donc aux points 1.7.4.5 et 1.7.4.6.

1.7.4.4 Pôles d'emploi proches

Parmi les habitants du territoire du GAL, on compte 6 138 salariés. Parmi ceux-ci, 538 personnes (9%) habitent et travaillent au sein du territoire. Cela signifie qu'environ un quart des emplois existants sur le territoire (2 243 en 2012) est occupé par des habitants des trois communes. Les trois communes ont davantage une vocation résidentielle que de pôle d'emploi.

La grande majorité des Assessois, des Gesvois et des Oheytois quittent donc quotidiennement la commune pour se rendre à leur travail. Le pôle d'emploi principal est Namur, où travaillent 30% des salariés habitants dans les trois communes du GAL. Des plus petits pôles peuvent être identifiés à l'échelle du GAL : Andenne (6% des travailleurs du territoire du GAL), Ciney (5%), Bruxelles (4%) et Huy (2%).

1.7.4.5 Agriculture

Le recensement agricole de 2012 faisait état de 170 exploitations dans les trois communes, dont 62 à Ohey, 58 à Assesse et 50 à Gesves. La main d'œuvre peut être estimée à 217 unités de travail annuel.

La superficie agricole utilisée (SAU) est évaluée à 10 113 ha. 61% de cette surface est utilisée comme terres arables, dont les cultures les plus répandues sont le froment (22% de la SAU), le maïs fourrager (11%), l'orge (8%) et la betterave sucrière (5%). Le reste de la SAU est une

¹³ INASTI (sans compter les aidants).

superficie toujours couverte d'herbe. Une très petite surface (0,1%) est dédiée aux cultures permanentes (pépinières et vergers), et seulement 16 ha sont couverts de cultures sous serres.

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (HA)	1.011.373	100%
Terres arables	621.174	61%
dont Froment	218.790	22%
dont Orge	84.825	8%
dont Betteraves sucrières	48.912	5%
dont pommes de terres	9.232	1%
dont maïs fourrager	108.853	11%
dont prairies temporaires	32.622	3%
dont légumes en plein air (y. c. cultures fruitières non permanentes)	14.472	1%
dont jachères	14.821	1%
Superficie toujours couverte d'herbe	389.096	38%
Cultures permanentes (pépinières, vergers)	1.087	0%
Cultures sous serres	16	0%

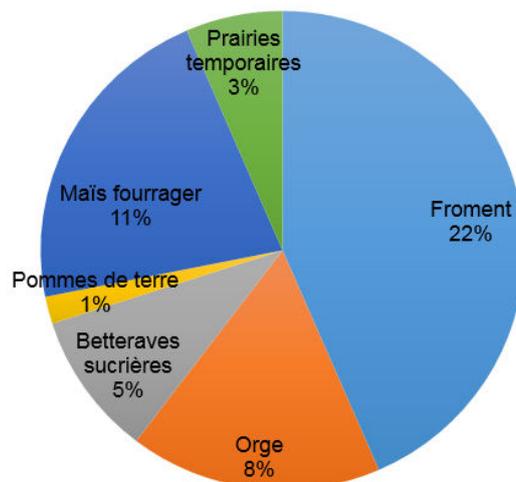


Tableau 6 : Répartition de la superficie agricole utilisée dans le territoire du GAL (source : Recensement agricole 2012)

L'élevage est bien présent dans les trois communes, avec plus de 20 000 bovins, plus de 8 000 porcins et plus de 110 000 volailles. Le territoire d'Assesse abrite à lui seul la moitié de ce cheptel.

La situation est quelque peu différente pour les ovins, les caprins et les équidés, qui sont quasi inexistantes à Assesse. C'est à Gesves que ces animaux sont les plus présents, avec pas moins de 90% des 938 ovins et des 143 équidés du GAL.

Le nombre important d'ovins à Gesves est lié à la présence du Centre de Recherches Ovines, un centre de recherche universitaire unique en Belgique qui offre au territoire une certaine renommée au niveau de l'élevage ovin.

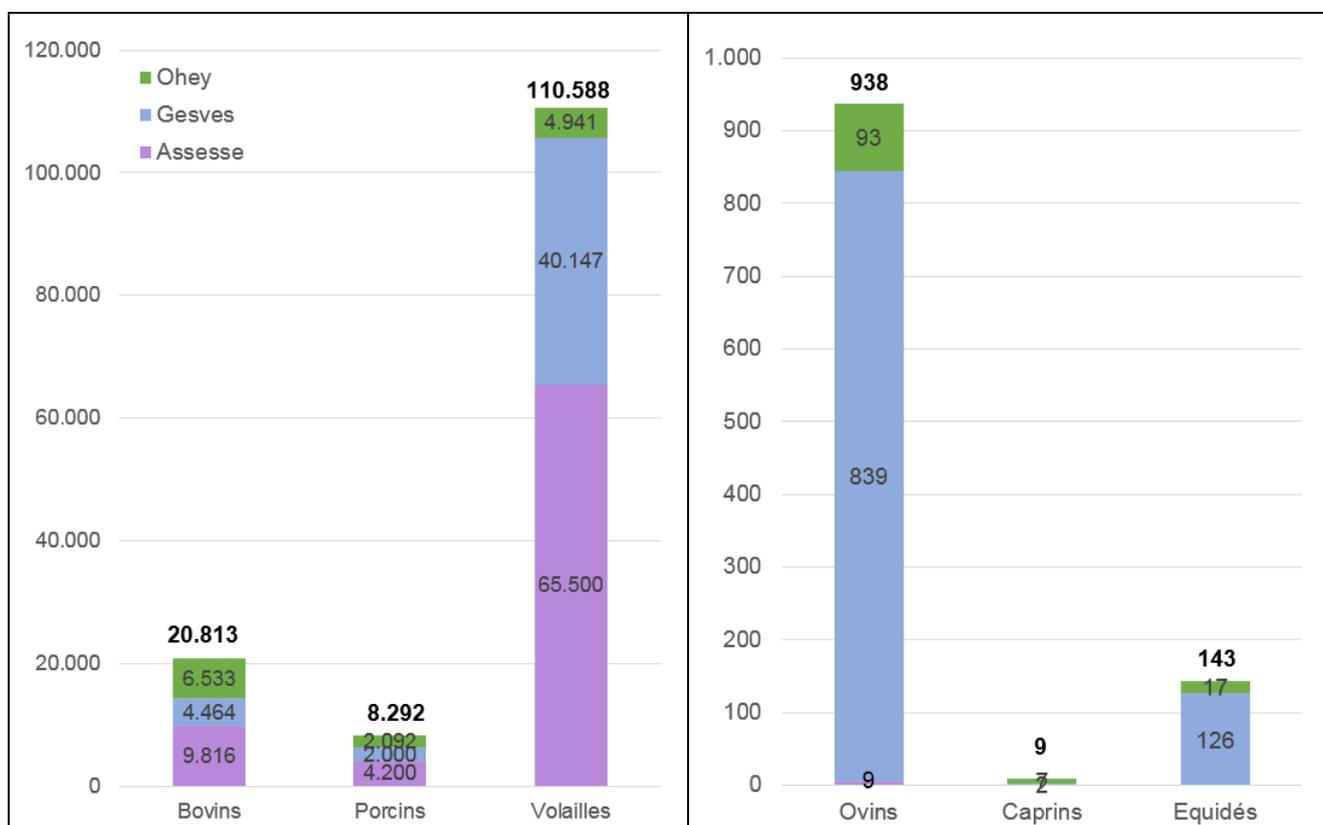


Figure 22 : Cheptel dans les trois communes du GAL

Plusieurs agriculteurs proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur. 22 producteurs ont été recensés par le groupe de travail « Circuits courts » du GAL, qui proposent des légumes, produits laitiers, œufs, etc.

1.7.4.6 Forêt et filière bois

La forêt est également un secteur important, puisqu'elle couvre 30% du territoire à Gesves et Assesse. Une surface de 1 118 ha de forêt est soumise au régime forestier, dont 503 ha appartenant à la commune d'Assesse, 355 ha à la commune de Gesves et 233 ha à la commune d'Ohey. A Gesves, 295 ha de forêt appartiennent à l'Université de Namur (Domaine d'Haugimont à Gesves).

Plusieurs entreprises dépendent directement de la filière bois, dont deux scieries de feuillus : la scierie Debois à Florée (Assesse) et la scierie Hontoir à Faulx-Les Tombes (Gesves). Il est intéressant de noter que la Wallonie ne compte plus que 34 scieries de feuillus dont seulement 4 ont une génération annoncée, et que les deux scieries du GAL font partie de ces dernières.

1.7.5 Services et commerces locaux

1.7.5.1 Services sociaux et de sécurité

Un Centre Public d'Action Social (CPAS) est présent sur chaque commune. En plus du service social général, ils offrent des services similaires : aide à domicile, consultation juridique,...

Chaque commune possède également une agence locale pour l'emploi (ALE), une structure permettant à des demandeurs d'emploi indemnisés de travailler de manière légale tout en gardant leur droit aux allocations de chômage et ainsi d'améliorer leur statut pécuniaire, et en même temps de répondre à un besoin de services non rencontrés au niveau local.

Les trois communes font partie de la Zone de police des Arches qui couvre également les communes de Fernelmont et Andenne. Une antenne locale est située à côté de la maison communale.

Gesves et Ohey sont couvertes par le service incendie d'Andenne, alors qu'Assesse dépend du service incendie de Namur.

L'asbl CAIAC (Centre d'Accueil, d'Information, d'Animation et de Coordination) couvre le territoire du GAL et s'est donné pour mission d'améliorer les relations et les aides entre les habitants des trois communes par la mise en place de services de proximité visant à répondre à un besoin mais aussi à créer des liens de solidarité entre les gens. Une école de devoir et du voiturage sont par exemple proposés. Un service d'accueil communautaire de jour pour personnes âgées est en projet. Enfin, l'asbl édite un guide social reprenant l'ensemble des services à la personne disponible sur le territoire du GAL.

1.7.5.2 Soins de santé et maisons de repos

Aucun hôpital ni centre médical n'est installé dans le territoire du GAL. Les plus proches sont situés à Namur, Godinne, Huy, Andenne et Ciney.

La Croix rouge est représentée dans le territoire par la section locale Assesse-Gesves, située dans le village de Gesves.

Trois maisons de repos sont localisées dans le territoire, toutes trois dans la commune de Gesves. Ces établissements sont repris au tableau suivant et totalisent 134 lits. Si l'on rapporte ce nombre à la population âgée de plus de 75 ans dans le territoire du GAL (1157 personnes en 2013), cela donne un ratio de 12%.

Aucun des lits du foyer Saint-Antoine n'est conforme aux normes des Maisons de Repos et Soins (MRS) fixées par la législation fédérale. Dans les deux maisons de repos privées, 45 lits répondent aux normes MRS.

Nom	Village	Gestionnaire	Nombre de lits
Foyer Saint-Antoine	Goyet	CPAS	43
La Colombière	Gesves	Privé	30
Résidence La Roseraie	Haut-Bois	Privé	61
TOTAL			134

Tableau 7 : Nombre de lits en maisons de repos dans le territoire du GAL (SPW-DFA, Etablissements pour aînés en 2013)

Autour du territoire du GAL, les pôles de Namur, Andenne, Huy, Dinant et Ciney présentent une offre plus importante en maisons de repos, comme illustré à la figure suivante.

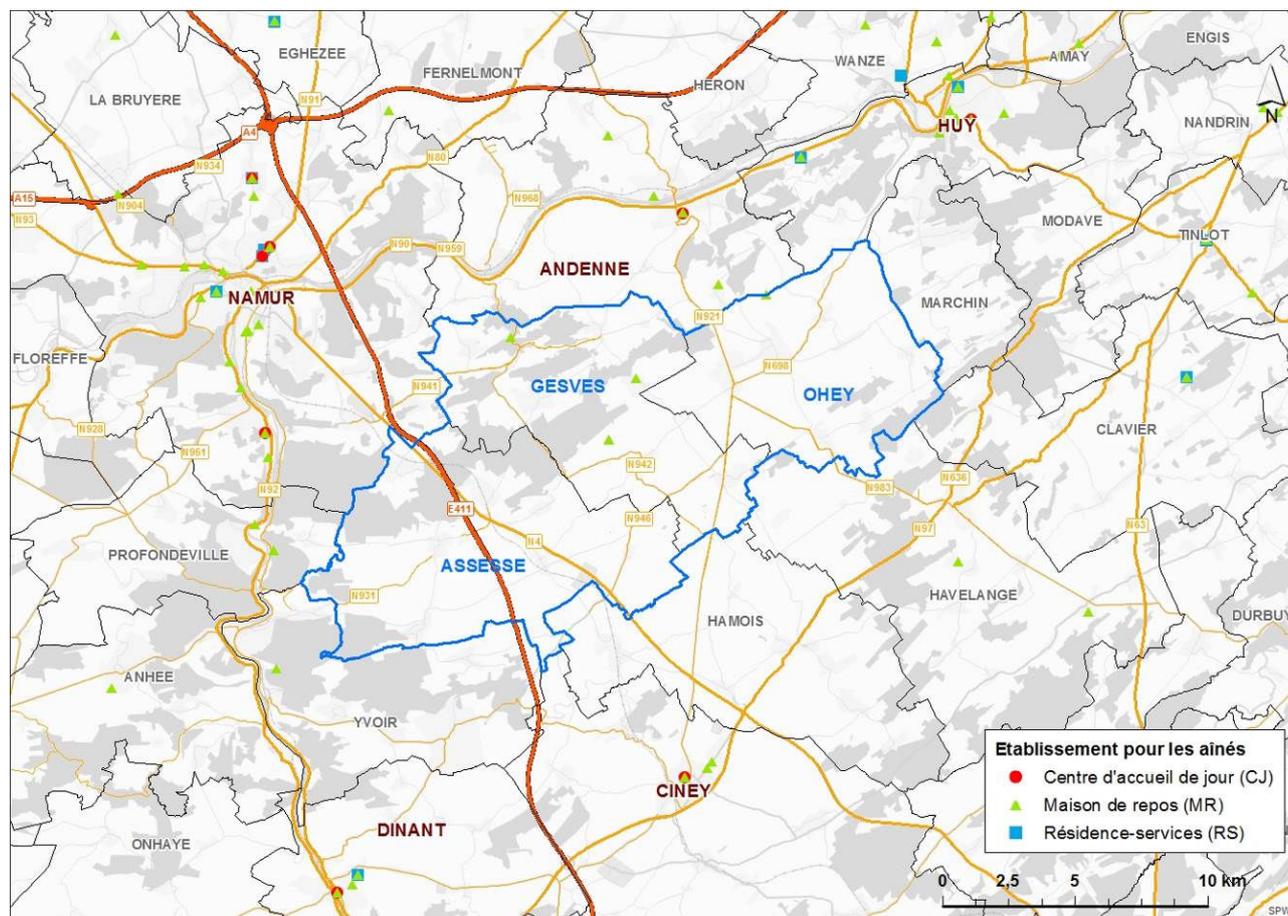


Figure 23 : Etablissements pour aînés autour du territoire du GAL (source : données SPW, carto DR(EA)²M)

1.7.5.3 Enseignement, formation, accueil extrascolaire et petite enfance

Les trois communes disposent d'un enseignement fondamental bien développé, avec 4 à 5 implantations par commune :

- Assesse : dans les villages d'Assesse, Maillen, Sart-Bernard, Courrière et Florée,
- Gesves : dans les villages de Gesves (deux écoles), de Faulx-Les Tombes et de Sorée,
- Ohey : dans les villages d'Ohey, de Haillot, d'Evelette et de Perwez.

Le territoire compte un seul établissement d'**enseignement secondaire** : il s'agit de l'Ecole Provinciale d'élevage et d'équitation à Gesves. Cette école compte 75 élèves dont 50 en internat et 25 ne résidant pas sur place. L'école organise un enseignement technique de qualification pour les élèves de 14 ans à 19 ans (de la 3^e à la 7^e année).

En outre, le site de l'ancien couvent de Francesse dans la commune de Gesves accueille le **centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC)**, un centre de formation pour personnes handicapées physiques ou mentales. Il s'agit d'un centre de formation agréé par l'AWIPH et soutenu par le Fonds Social Européen. Des formations professionnelles sont proposées en cordonnerie, en maroquinerie, en sellerie-bourrellerie et en garnissage.

Pour l'accueil des 0 à 3 ans, Gesves est équipée de trois crèches dont une communale. La commune d'Ohey est équipée d'une crèche gérée par une intercommunale. A Assesse, une crèche est gérée par le CPAS.

Au niveau universitaire, rappelons la présence du domaine d'Haugimont dans la commune de Gesves, une vaste propriété de 200 ha de bois et 50 ha de verger appartenant à l'**Université de Namur**. Le domaine abrite le « Centre de Recherches Ovines », qui reçoit chaque année des étudiants vétérinaires de l'université pour réaliser des travaux pratiques mais également des visites d'écoles primaires et secondaires. De plus, des excursions sont organisées dans les bois de l'université pour des étudiants en biologie ou foresterie venant de diverses universités et hautes écoles.

Depuis 2013, le gîte du Domaine d'Haugimont accueille également l'Observatoire du Paysage de l'Université de Namur. Sur base du territoire « laboratoire » de l'ancienne commune de Faulx-Les Tombes, l'observatoire se donne pour mission d'identifier les mutations paysagères et les dynamiques à l'origine de ces changements et de sensibiliser et de former le public acteur du paysage.

1.7.5.4 Commerces locaux

Les trois communes présentent une offre en petits commerces. Des supermarchés sont présents mais ils sont de taille relativement petite : Intermarché à Assesse, Spar à Gesves, Delhaize, Ecomarché et Okay (en construction) à Ohey. Les supermarchés de taille importante les plus proches sont localisés dans les pôles de Namur, Andenne, Huy et Ciney.

Les commerces sont concentrés dans le centre des villages principaux des communes et le long des routes nationales :

- pour la commune d'Assesse, dans le centre d'Assesse et dans le zoning le long de la N4,
- pour la commune de Gesves, dans les villages de Gesves et de Faulx-Les Tombes le long de la N942 (chaussée de Gramptinne) à Gesves,
- pour la commune d'Ohey, dans le village d'Ohey le long de la N921 (rue de Ciney).

La commune de Gesves est la moins bien desservie en commerces. Ses habitants doivent se déplacer jusqu'à la N921 à Ohey pour avoir accès aux banques et aux pompes à essence, et aux pôles plus éloignés pour les vêtements, les grands supermarchés, etc.

Plusieurs agriculteurs proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur. 22 producteurs ont été recensés par le groupe de travail « Circuits courts » du GAL, qui proposent des légumes, produits laitiers, œufs, etc.

Certains commerces de produits du terroir sont situés sur les axes principaux du territoire du GAL et constituent donc des vitrines pour celui-ci, tels que le « Magasin d'Ici » à Wierde (hors GAL) ou la fromagerie du Samson à Goyet (Gesves).

1.7.6 Développement culturel, sportif et touristique

1.7.6.1 Culture et activités récréatives

L'offre en établissements culturels « classiques » est peu développée sur le territoire du GAL. Ainsi, seule Assesse est équipée d'un centre culturel et celui-ci ne dispose pas de salle de spectacle. A Gesves, on trouve le conservatoire de musique de Gesves (annexe du conservatoire

de musique de Ciney) et le discobus (médiathèque itinérante) qui stationne à Gesves deux fois par mois. Une bibliothèque communale est présente dans chaque commune.

Les centres culturels des pôles environnant (Namur, Huy, Ciney, Andenne, Marchin, ...) ont une certaine attractivité pour les habitants du GAL, les habitants d'Assesse se dirigeant plutôt vers Namur et ceux d'Ohey vers Huy, Marchin et Andenne.

Diverses organisations proposent des activités récréatives pour les enfants et les jeunes :

- la maison des jeunes d'Evelette (Ohey) organise des ateliers (hip hop, guitare, fitness, self défense, théâtre), des camps ainsi que des événements festifs,
- un mouvement de jeunesse est présent dans chaque commune : le patro à Gesves et à Assesse, les scouts à Courrière et à Ohey et des lutins à Sart-Bernard,
- pendant les vacances d'été, l'asbl Archeolo-J organise des stages d'archéologie sur le site du village disparu d'Haltinne, situé au sud de l'église ; les participants logent à Barsy (Havelange).

Le patro de Gesves est particulièrement important dans la vie du territoire du GAL : il compte 220 enfants et jeunes animés et a donné naissance à une association qui organise des événements culturels autour de l'ancienne salle de cinéma de Gesves rénovée par le patro.

De nombreux lieux de rencontres (maisons de village, salles paroissiales,...) sont aussi présents dans les villages des trois communes. Ces lieux offrent des opportunités de dynamisation des villages et de développement de la vie sociale et associative locale.

De nombreuses activités ont lieu tout au long de l'année dans les trois communes, organisées par des associations, par des écoles, par la commune ou encore par des privés. De nombreuses festivités prennent place sur le territoire du GAL et drainent chaque année des centaines de visiteurs : la Fête du Bois à Assesse, la Fête des Courges à Ohey, la Fête de Mai à Gesves, la Maraude à Haugimont (Gesves), la brocante de Crupet, des expositions photos liées au Festival Nature de Namur, Villages ouverts et fleuris, etc.

De plus, plusieurs championnats et concours équestres sont organisés sur le territoire, dont les principaux sont localisés sur le site de l'école d'équitation à Gesves, au château d'Arville entre Faulx et Sart-Bernard et au château de la Posterie à Courrière. Certains de ces concours ont une renommée internationale.

1.7.6.2 Sport

Un centre sportif est présent dans chaque commune, à Ohey, Gesves et Assesse (Maillen et Sart-Bernard). A côté de ces centres, des terrains de sport (multisport, football, pétanque et tennis) sont présents dans quelques villages du territoire.

Quelques clubs sportifs sont présents dans chaque commune et occupent ces infrastructures.

D'autres salles communales sont également utilisées ponctuellement pour des activités sportives et plusieurs écoles mettent à la disposition d'associations sportives certaines salles au sein de leur établissement afin de pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante.

1.7.6.3 Tourisme

Ce chapitre est illustré par la carte 5.

Attractions touristiques

Gesves et Ohey sont affiliées à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne autour du thème des Vallées des Saveurs, qui se situe à Heurre. Assesse est affiliée à la Maison du Tourisme du Pays de Namur, située à Namur.

Assesse dispose d'un office du tourisme localisé à Crupet. Gesves et Ohey bénéficient chacune d'un syndicat d'initiative. A Ohey, le syndicat d'initiative organise un guichet d'accueil pour les touristes. Ce n'est pas le cas à Gesves, où l'activité du syndicat d'initiative consiste uniquement en l'organisation de promenades un dimanche par mois. La commune a donc décidé de mettre en place en 2014 un « point info » sur la place de Gesves (en cours de création) pour assurer l'accueil des touristes.

Peu d'attractions touristiques sont localisées sur le territoire du GAL. Le principal site est celui des grottes de Goyet (Gesves), dont la gestion vient d'être reprise par le Préhistosite de Ramioul. Trois musées peuvent être visités à Ohey : la Maison de la mémoire à Reppe (musée d'histoire locale), le musée Héritage 14-18 et le musée Héritage (expositions permanente d'histoire, de la préhistoire au XIXe siècle). L'atelier de torréfaction Mossiat peut être visité à Sorinnes-la-Longue (Assesse).

L'attrait touristique de la région réside davantage dans son patrimoine bâti et paysager, qui est le cadre pour des activités de détente et sportives.

Au niveau du patrimoine, les sites les plus remarquables sont les nombreux châteaux, châteaux-fermes et bâtiments religieux (abbaye de Grand-Pré, chapelles, ...) disséminés sur l'ensemble du territoire. Les villages de Crupet (Assesse) et de Mozet (Gesves) sont labellisés « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Crupet présente plus d'attrait touristique que Mozet en raison de la présence d'un office du tourisme et d'établissements horeca. L'asbl des Plus Beaux Villages de Wallonie est également localisée dans ce village.

Des activités sportives destinées aux touristes sont ainsi proposées : escalade aux rochers de Goyet (Gesves), ULM et quad à Maillen (Assesse), spéléologie dans le Trou d'Haquin (Assesse).

De nombreux randonneurs, à pied, à vélo ou à cheval, sont attirés par les circuits de promenades et les paysages préservés des trois communes. En tout, on dénombre plus de 700 km d'itinéraires pédestres, équestres ou cyclistes sur le territoire du GAL¹⁴. Les principaux itinéraires sont les suivants :

- le sentier de grande randonnée 575-576 « A travers le Condroz », qui traverse les trois communes du GAL,
- des randonnées balisées par les syndicats d'initiative et l'office du tourisme,
- les 15 balades pédestres et 3 balades cyclistes du GAL Pays des tiges et chavées,
- les 15 randonnées équestres du projet « Galo Condroz » sur ces mêmes communes,
- les 16 circuits reliant les différentes œuvres de la Fête de Mai.

En plus de ces circuits, des sentiers ont été aménagés par le Groupe Chemins et Sentiers d'Assesse et les PCDN de Gesves et Ohey, ainsi que dans les bois didactiques des trois communes.

Des circuits touristiques pour les automobilistes et les motards traversent également le territoire du GAL ; le plus connu est la « Route de la Guerre de la Vache » (environ 110 km) qui traverse les trois communes.

Plusieurs sites naturels sont valorisés sur le territoire par la mise en place de panneaux ou de modules didactiques. Parmi les sites didactiques, citons les exemples suivants :

- à Gesves : le bois didactique de Gesves, le verger haute-tige de Surhuy, le verger hautes-tiges de l'Université de Namur ;
- à Assesse : le bois didactique de Courrière, la zone humide de Baive, le Trou d'Haquin à la limite entre Lustin et Maillen, le verger haute-tige de Sorinnes-la-Longue, les jardins de la Houssière à Maillen (privés) ;
- à Ohey : le bois didactique d'Haillot.

¹⁴ GAL PAYS DES TIGES ET CHAVÉES ASBL, *Pays des Tiges & Chavées, un grand bol de bonheur* (brochure touristique), n.d.

Cinq modules didactiques visant à faire découvrir des espèces emblématiques du GAL ont été installés dans les bois de Courrière, de Gesves et de Haillot ainsi qu'au domaine de Mozet.

Les activités équestres détaillées plus loin attirent également de nombreux visiteurs.

Hébergement

Les trois communes présentent une offre relativement importante en gîtes ruraux et gîtes à la ferme. On dénombre 41 gîtes sur le territoire, dont 4 gîtes équestres, pouvant accueillir un maximum de 148 personnes.

De plus, deux infrastructures permettent l'accueil de groupes de taille plus importante importante : le Domaine de Mozet (Guides Catholiques de Belgique) peut accueillir 125 personnes et le gîte du Domaine d'Haugimont (Université de Namur) peut accueillir 70 personnes.

L'offre dans les autres types de logements est moins importante : on trouve deux hôtels à Assesse, une auberge à Gesves et 9 chambres d'hôtes réparties sur le territoire. Un seul camping est existant, dans la commune de Gesves : le camping de la Cascade de Jausse, à Faulx-Les Tombes. Ce camping dispose d'environ 350 emplacements.

Le village de vacances « Le village vert » à Gesves était auparavant tenu par une société qui louait les bungalows aux touristes. Aujourd'hui, les bungalows appartiennent à des particuliers et sont utilisés essentiellement comme résidences permanentes. Aucun autre village de vacances n'existe sur le territoire du GAL.

Les trois communes hébergent plusieurs dizaines de camps de mouvements de jeunesse par an, durant les mois de juillet et d'août.

Plusieurs anciens châteaux proposent aujourd'hui des salles de séminaires, tels que le château de Courrière (Assesse), qui appartient à l'asbl « Les Scouts », ou encore le domaine de Béronsart (Gesves).

Horeca

On trouve une trentaine d'établissements horeca répartis dans les trois communes du GAL (restaurants, brasseries, friteries et cafés). Comme les commerces, ils sont concentrés autour des axes importants - la N4 à Assesse, la rue de Ciney (N921) à Ohey et la chaussée de Gramptinne (N942) à Gesves – ainsi que dans le village touristique de Crupet.

Plusieurs écuries ou sites d'hébergement constituent des haltes potentielles pour les cavaliers en promenade.

Filière équine

Galo Condroz

La filière équine est très présente dans le territoire du GAL, principalement à Assesse et à Gesves. Gesves est d'ailleurs bien souvent qualifiée de « pays du cheval ». Les acteurs équestres sont nombreux et s'adressent à des publics diversifiés : cela va de l'école secondaire d'équitation à des organisateurs de concours parfois à renommée internationale, en passant par des manèges et poney-clubs plus familiaux et bien sûr des commerces liés au cheval (sellerie, gîtes équestres, ...).

C'est pour cette raison que le programme précédent du GAL comprenait le développement d'un projet équestre baptisé Galo Condroz. Il est intitulé plus précisément « Le cheval, partenaire privilégié de la ruralité ». Le projet rassemble un réseau d'acteurs équestres sur les trois communes du GAL et se structure autour des trois axes suivants :

- mise en réseau et communication des acteurs locaux du secteur du cheval, via la création d'un site internet, d'un logo, d'une charte de respect et d'accueil des personnes et des chevaux et d'un lieu de rencontre privilégié entre les professionnels et les utilisateurs,

- soutien aux concours équestres, en y favorisant la fréquentation par le grand public, les liens avec l'économie locale, la valorisation des métiers liés au cheval et la cohabitation harmonieuse avec les habitants,
- professionnalisation de la randonnée équestre, via le développement d'itinéraires balisés à l'usage des chevaux et des attelages, le développement de sites d'hébergement pour chevaux et cavaliers et l'ouverture de lieux d'accueil en journée pour les randonneurs.

Aujourd'hui, puisque le projet du GAL arrive à son terme, une association est en train d'être créée pour pérenniser l'action de Galo Condroz.

Manèges et sites d'équitation

Une dizaine de manèges et de poney-clubs sont présents sur le territoire du GAL, avec différents profils, tels que le manège d'équitation western (ou équitation américaine) de Florée. Un seul de ces manèges est localisé à Ohey.

Le site de l'école provinciale d'élevage et d'équitation de Gesves est utilisé principalement pour l'enseignement secondaire mais ses infrastructures sont également utilisées par un manège d'équitation durant les weekends.

Evénements équestres

Le château d'Arville accueille chaque année en juin le Concours complet international d'Arville (plus de 10 000 visiteurs en 2013). Situé entre Faulx et Sart-Bernard, le site est localisé sur la commune de Gesves mais est en réalité plus proche d'Assesse et de la N4. Le concours a vu le jour en 2006 et a acquis en quelques années sa place parmi les événements équestres incontournables sur le plan international.

Le site de l'école provinciale d'équitation à Gesves accueille plusieurs concours par an :

- les championnats de Belgique des Jeunes Chevaux d'Obstacles (août),
- le Festival international du cheval Lusitanien (septembre) à Gesves (plus de 6 000 visiteurs en 2013), organisé par le cercle équestre,
- l'expertise centrale pour les étalons reproducteurs du Cheval de Sport Belge (SBS),
- les concours Communautaires et nationaux de dressage, d'obstacles et d'attelage,
- l'expertise centrale pour les chevaux « Ibériques » de Belgique,
- les Young horses dressage days (octobre).

A Assesse, le château de la Posterie de Courrière accueillait le Concours National d'Attelage.

Services et équipements équestres

Plusieurs services et équipements se sont développés sur la thématique de l'équitation : selleries, hébergements adaptés, haltes horeca pour cavaliers, organisateurs de randonnées équestres, etc.

Le domaine de l'ancien couvent de Francesse (Gesves) accueille le centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC), qui propose des formations spécialisées pour des personnes handicapées physiques ou mentales, notamment dans le domaine de la sellerie-bourrellerie (matériel en cuir pour l'équitation).

1.8 Gestion du territoire : outils et planification communale

1.8.1 Outils supra-communaux

1.8.1.1 Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Dans le SDER de 1999, le territoire du GAL est localisé à cheval sur l'eurocorridor Bruxelles-Luxembourg (Nord-Sud). L'E411 et la voie ferrée Bruxelles-Luxembourg, qui traversent Assesse, sont des axes structurants du territoire wallon.

De plus, il est localisé à proximité du pôle de Namur, capitale régionale qui se situe à la croisée de deux eurocorridors (Bruxelles-Luxembourg et Lille-Liège) et est bien desservie en moyens de communication (port fluvial et gare TGV). Namur sert de point d'appui touristique pour l'ensemble de la province de Namur.

Le territoire est également proche des petits pôles de Ciney (point d'ancrage sur l'eurocorridor Bruxelles-Luxembourg) et de Huy (point d'ancrage sur l'eurocorridor Lille-Liège et point d'appui touristique).

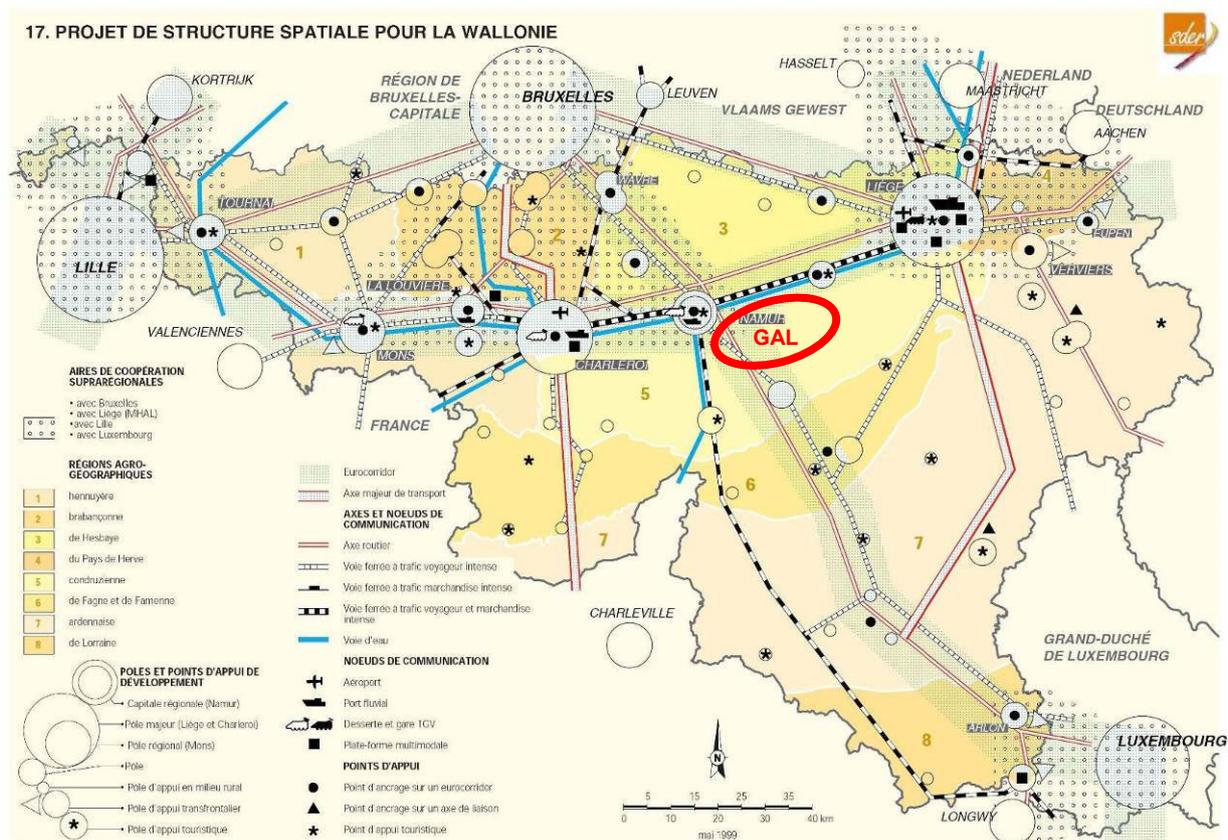


Figure 24 : Localisation du territoire du GAL (entouré en rouge) au sein du projet de structure spatiale pour la Wallonie (SDER, 1999)

Un projet de révision du SDER a été adopté par le Gouvernement wallon le 7 novembre 2013. Le document est actuellement à l'enquête publique. La structure reste semblable autour du territoire mais le SDER définit un nouveau pôle secondaire, Andenne, tout en insistant sur la nécessité d'y renforcer l'attractivité des services et des équipements. La route N921 Andenne-Ciney, qui traverse la commune d'Ohéy et le sud de la commune de Gesves, est considérée comme un axe routier secondaire.

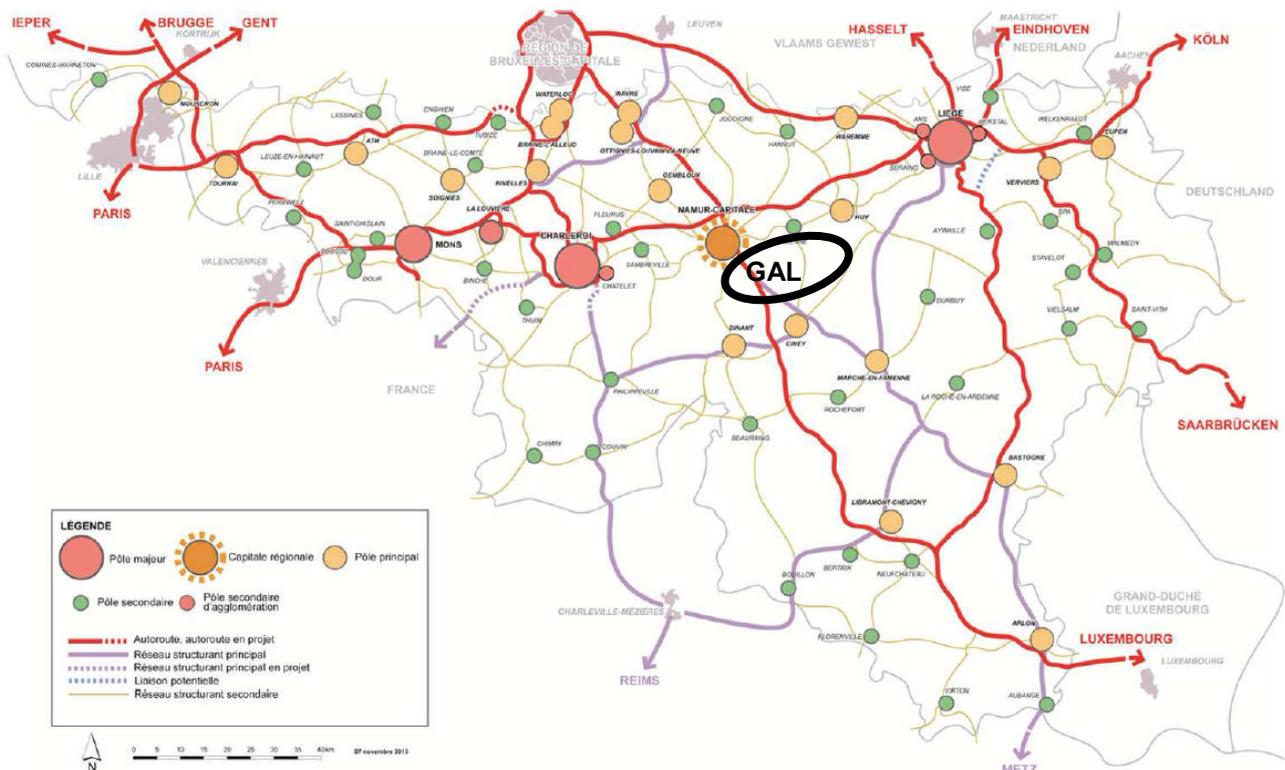


Figure 25 : Carte du projet de structure spatiale pour la Wallonie du SDER 2013

1.8.1.2 Contrat de rivière

Les trois communes ont adhéré au contrat de rivière Haute Meuse (CRHM) qui compte 23 communes participantes ainsi que la province de Namur et le SPW. Au sein de cette structure, des comités locaux de concertation regroupent les partenaires liés à une échelle inférieure à celle du contrat de rivière. Les communes du GAL appartiennent au comité local du Samson.

De plus, la commune d’Ohey fait partie du contrat de rivière Meuse aval, et en particulier du comité local du Hoyoux.

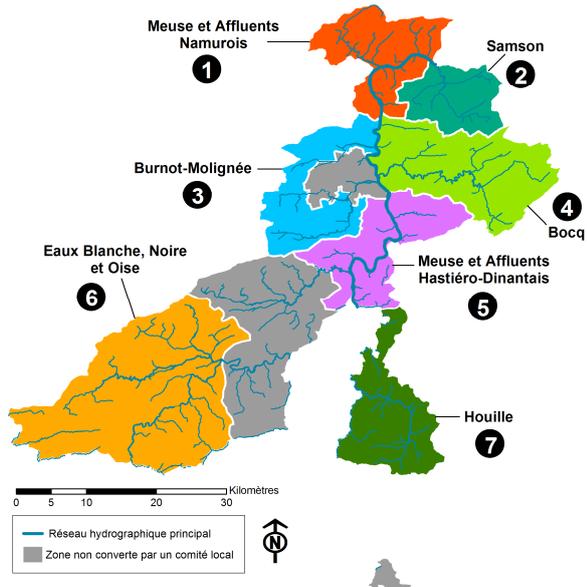


Figure 26 : Comités locaux de concertation du CRHM (source : CRHM)

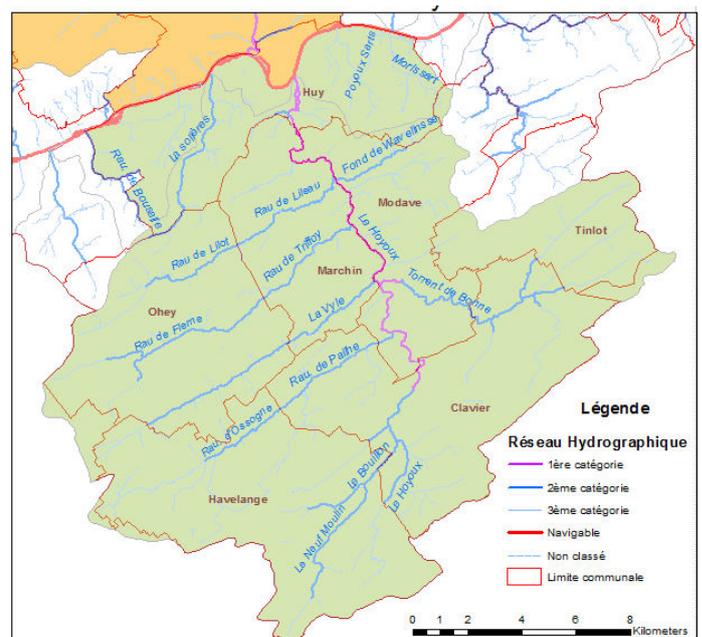


Figure 27 : Comité local du Hoyoux du contrat de rivière Meuse aval (source : CR Meuse aval)

1.8.1.3 Le Groupe d'Action locale Pays des Tiges et Chavées (GAL)

L'asbl GAL Pays des tiges et chavées est créée en 2002 dans le cadre de LEADER+. Dans un premier temps, elle concerne uniquement les communes d'Assesse et de Gesves et porte le nom de GAL Assesse-Gesves. En 2008, dans le cadre de LEADER, le GAL intègre la commune d'Ohey et change de nom pour s'appeler Pays des tiges et chavées, soulignant ainsi l'approche territoriale de cette zone rurale péri-urbaine du Condroz. L'ASBL compte 41 membres dont 32 font partie du Conseil d'Administration. Celui-ci se compose de représentants privés, majoritaires, et de représentants publics. La présidence est assurée à tour de rôle et pour un mandat de deux ans par les bourgmestres des Communes partenaires.

Dans son plan de développement stratégique 2007-2013, le GAL a choisi comme thème fédérateur celui de l'économie résidentielle, du capital social et du développement territorial durable. Les objectifs par rapport à ce thème fédérateur sont les suivants :

1. **apporter un soutien temporaire au développement de l'économie locale** dans le secteur de la production agricole et des énergies renouvelables, du tourisme et des services de proximité destinés en particulier aux aînés,
2. **mener une action sociale ciblée** pour les bénéficiaires de l'action sociale, les plus exposés aux effets pervers de la périurbanisation,
3. **renforcer l'attractivité environnementale et limiter les risques de banalisation paysagère** pour sauvegarder cet atout du territoire,
4. **assurer une gouvernance locale équilibrée.**

A partir de ces objectifs, le GAL a choisi sept projets à développer axés autour des thèmes suivants : agriculture, environnement, services de proximité, tourisme, développement de la filière équestre, jardins solidaires et conservatoires, appui technique.

1.8.2 Outils communaux

Le tableau suivant reprend les outils communaux de gestion et de planification qui existent dans les trois communes. Ces outils sont détaillés dans les pages suivants.

Outil	Assesse	Gesves	Ohey
Schéma de structure communal (SSC)	2010	2004	2014
Règlement communal d'urbanisme (RCU)		2006	
Plan communal de développement rural (PCDR)	2011	2006	2012
Plan Communal de Mobilité (PCM)		2000	
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)		2009	2002
Convention Bords de routes	2000	2002	1995
Convention Combles et clochers	2003	2000	1996
Plans communaux d'aménagement		2003	
Rapports urbanistiques et environnementaux ou schéma-directeurs	2010	2013	
Rénovation et revitalisation urbaine			
RGBSR	2006	2003-2009	
Agence de Développement local			
Conseiller en environnement	V	V	V
Conseiller en énergie		V	V
Conseiller en mobilité		V	V
CCATM	V	V	V

1.8.2.1 Assesse

Outil	Objectif	Bilan
<p>Schéma de structure communal (SSC)</p> <p>Entré en vigueur en 2010</p>	<p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le territoire et notamment l'intensité d'urbanisation de manière différenciée, - renforcer les lieux centraux et diversifier l'offre en logement, - utiliser l'architecture rurale du Condroz comme référence, - renforcer la structure spatiale projetée et diversifier l'offre en logement dans les ZACC, - renforcer le pôle d'activités économiques de la Fagne, - maintenir les activités artisanales dans les villages, - conforter les activités agricoles et forestières, - développer le tourisme, - consolider la structure écologique principale, - protéger les ressources naturelles, - hiérarchiser le réseau viaire, - favoriser le report vers les transports en commun et les modes doux. 	
<p>Plan communal de développement rural (PCDR)</p> <p>Deuxième opération en cours depuis 2011</p>	<p>Le PCDR propose 4 défis pour Assesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le développement économique tout en préservant l'environnement, - favoriser la convivialité à travers le dynamisme associatif et le bien-être des habitants, - assurer la préservation d'un cadre de vie dans le respect du développement durable, - développer une démocratie locale dynamique par la participation constructive des citoyens et des acteurs locaux à la vie communale. 	<p>La deuxième opération ayant débuté depuis peu, il est difficile d'établir un bilan à l'heure actuelle.</p>
<p>Rapport urbanistique et environnemental (RUE)</p> <p>2010</p>	<p>Un RUE a été élaboré pour la ZACC de Corioule, située le long de la N4 entre Courrière et Sorinne-la-Longue. Le RUE affecte la ZACC en zone d'activité économique mixte, en extension de la zone existante. Le projet vise à permettre le déménagement d'une entreprise de matériels agricoles et horticoles située au coeur d'Assesse, souhaitant trouver un nouvel endroit plus grand et plus visible.</p>	<p>L'entreprise de matériels agricoles et horticoles a aujourd'hui emménagé dans la ZACC.</p>
<p>Convention Bords de routes</p> <p>Signée en 2000</p>	<p>Par cette convention, la commune s'engage à établir un plan de gestion différenciée des bords de route et à faucher tardivement certaines zones en trouvant un équilibre entre les aspects de sécurité routière et les aspects écologiques.</p>	<p>La commune gère aujourd'hui 70,9 km de bords de route en fauchage tardif.</p>
<p>Convention Combles et clochers</p> <p>Signée en 2003</p>	<p>Par cette convention, la commune reçoit des subsides visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers des bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs.</p>	<p>Des aménagements ont été effectués dans 8 églises : à Assesse, à Courrière, à Crupet, à Florée, à Ivoy, à Maillen, à Sart-Bernard et à Sorinne-la-Longue.</p>

Règlement général sur les batisses en site rural (RBSR) Arrêté en 2006	Les villages de Crupet, Ivoy et Jassogne sont couverts d'un RBSR.	
--	---	--

1.8.2.2 Gesves

Outil	Objectif	Bilan
<p>Schéma de structure communal (SSC)</p> <p>Elaboré de 1995 à 2003</p> <p>Adopté en 2004</p> <p>Révision en cours</p>	<p>Les 5 options du SSC de 2004 sont de faire de Gesves une commune:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. qui se doit de maintenir son cadre de vie exceptionnel en gérant au mieux le développement de l'habitat ; 2. où le milieu naturel doit être entretenu et valorisé ; 3. à caractère résidentiel marqué mais où l'emploi local doit être dynamisé et soutenu ; 4. conviviale, désirant offrir les services que sa population est en droit d'attendre ; 5. d'accueil pour des activités de loisirs et un tourisme respectueux de son environnement. <p>Les projets à mener découlant de ces options sont classés selon 6 thèmes principaux : la préservation des milieux naturels, la création de nouveaux espaces de parc, les espaces et locaux publics de convivialité, les aménagements de voiries et chemins, le développement des cimetières et le développement touristique.</p>	<p>Plus de 50% des projets proposés ont été réalisés. Ceux qui ne l'ont pas été ne sont souvent plus d'actualité.</p> <p>Même si le SSC a été approuvé en 2004, la réalisation du diagnostic date de 1995 et certains phénomènes ne sont donc pas pris en compte. La commune a donc entrepris une révision du SSC, en cours depuis 2014.</p>
<p>Règlement communal d'urbanisme (RCU)</p> <p>Approuvé en 2006</p>	<p>Le RCU transcrit les options du schéma de structure relatives aux aires villageoise en une série de prescriptions.</p> <p>Ces prescriptions visent à faire respecter une gradation d'objectifs de qualité en fonction de l'aire concernée, les aires présentant une grande qualité d'homogénéité étant soumises à des règles plus strictes que les aires où l'hétérogénéité est manifeste.</p>	<p>Le RCU a permis de préserver l'homogénéité des centres de village et a imposé une certaine homogénéité pour les projets en périphérie.</p> <p>Toutefois, il est perçu comme contraignant par les acteurs communaux et peu adapté à l'architecture moderne et aux transformations d'habitation.</p> <p>Une révision du RCU est donc en cours, en parallèle de la révision du SSC.</p>
<p>Plan communal de développement rural (PCDR)</p> <p>Approuvé en 2006</p>	<p>La commune a choisi le défi pour 2016 de devenir une commune solidaire, conviviale et ouverte, où chacun accède à des conditions de vie satisfaisantes et se développe dans un cadre de vie de qualité.</p> <p>Trois lots de projets sont proposés pour répondre à ces objectifs. Le premier lot est composé de 15 projets dont la mise en œuvre était prévue entre 2006 et 2008 ou avait déjà commencé lors de la rédaction des fiches-projets. Les deuxième et troisième lots comprennent des projets dont la mise en œuvre n'était pas encore planifiée lors de la rédaction du document.</p>	<p>Les trois projets majeurs réalisés ou en cours de réalisation à ce stade sont la construction d'une maison de l'entité à Faulx-Les Tombes, l'aménagement de la place de Faulx-Les Tombes et la réaffectation du bâtiment de la Pichelotte en lieu d'accueil intergénérationnel.</p>
<p>Plan Communal de</p>	<p>Sur base du diagnostic, 7 actions sont</p>	<p>A ce jour, les actions suivantes ont</p>

<p>Mobilité (PCM) Adopté en 2000</p>	<p>proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mise en place d'un itinéraire de transit hors agglomérations vers les entités voisines, 2. marquage des entrées de village par « effet de porte », 3. sécurisation sur voiries régionales, 4. sécurisation et dissuasion sur voiries communales, 5. création d'un accès à l'école d'équitation de Gesves, 6. mise en place d'un réseau de transports en commun de proximité, 7. développement d'une complémentarité vélo/bus. 	<p>déjà été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation des voiries, - plan de déplacement scolaire de l'école communale de l'Envol (Faulx-Les Tombes) et de l'école libre Saint-Joseph (Gesves), - réflexion avec les communes voisines au sujet des voiries de transit, - plan « lumières » à Mozet.
<p>Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) 2009</p>	<p>Une étude du réseau écologique de la commune a été réalisée en février 2009 dans le but d'enrichir la réflexion, de guider les actions et d'élaborer un plan de maintien, de protection et de mise en valeur du patrimoine de la commune.</p> <p>Les actions du PCDN portent notamment sur la faune, la flore et l'eau, les sentiers et la sensibilisation à la nature.</p>	<p>Depuis sa création, le PCDN a permis le développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'itinéraires de promenade, - d'inventaires d'espèces : tritons crévés, arbres remarquables, espèces invasives, - de sorties de sensibilisation à la conservation de la nature.
<p>Plans communaux d'aménagement (PCA) Arrêté en 2003</p>	<p>La commune de Gesves est concernée par un seul PCA, au lieu-dit « Gueusseau », qui recouvre la seule ZACC de la commune avec pour objectif d'y maintenir l'affectation existante et de valoriser l'intérêt naturel de la zone en permettant de construire des locaux réservés à l'accueil et à la découverte de la nature.</p>	<p>L'existence du PCA a permis de maintenir l'affectation de la zone. Toutefois, aucun local pédagogique de découverte de la nature n'a été créé.</p>
<p>Schéma-directeur 2013</p>	<p>Deux schémas directeurs ont été élaborés par la commune de Gesves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Strouvia à Goyet, - le Sierpont à Gesves (2013) qui propose la la création d'un quartier d'habitation dans une démarche de participation citoyenne. 	<p>Le schéma du Strouvia n'a jamais été appliqué dans les faits.</p> <p>La commune est à la recherche d'un promoteur pour mettre en œuvre le projet de Sierpont.</p>
<p>Convention Bords de routes Signée en 2002</p>	<p>La commune s'engage à établir un plan de gestion différenciée des bords de route et à faucher tardivement certaines zones en trouvant un équilibre entre les aspects de sécurité routière et les aspects écologiques.</p>	<p>La commune gère aujourd'hui 44 km de bords de route en fauchage tardif.</p>
<p>Convention Combles et clochers Signée en 2000</p>	<p>La commune reçoit des subsides visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers des bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs.</p>	<p>Des aménagements ont été effectués dans 5 églises : à Faulx-Les Tombes, à Gesves, à Haltinne, à Haut-Bois et à Sorée.</p>
<p>Règlement général sur les batisses en site rural (RGBSR) Arrêtés entre 2003 et 2009</p>	<p>4 RGBSR sont existants dans la commune : Petite Gesves (2003) Mozet (2006), Strud-Muache (2006) et Sorée (2009) sont couverts d'un RGBSR.</p>	<p>Les RGBSR ont permis de protéger le patrimoine bâti des centres historiques mais il freine le développement de projets plus modernes.</p>

1.8.2.3 *Ohey*

Outil	Objectif	Bilan
<p>Schéma de structure communal (SSC)</p> <p>En cours de finalisation</p>	<p>Le SSC provisoire structure ses objectifs en 6 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. encadrer l'urbanisation dans le respect des ressources et du sol et affirmer durablement l'identité rurale condruzienne de la commune, 2. protéger et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti dans un objectif de développement durable, 3. instaurer un « niveau minimal d'exigence environnementale » dans tous les projets, encourager le recours aux énergies renouvelables et favoriser une gestion des eaux respectueuse de l'environnement, 4. maintenir une mixité sociale par la diversification des logements et anticiper les besoins en services de la population actuelle et future, 5. optimiser et sécuriser les déplacements et favoriser l'usage des modes « doux » dans un objectif de développement durable, 6. soutenir et aider le développer de l'économie locale. 	<p>(Non encore appliqué)</p>
<p>Plan communal de développement rural (PCDR)</p> <p>Deuxième opération en cours depuis 2010 – PCDR approuvé en 2012</p>	<p>Le PCDR propose 5 défis pour Ohey :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. gérer le territoire oheytois, valoriser et respecter le patrimoine bâti, naturel et paysager, en lien avec le défi énergétique ; 2. adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique ; 3. valoriser l'économie locale (les activités au sens large) et renforcer son dynamisme, en lien avec le défi énergétique ; 4. porter une attention particulière aux défis sociaux actuels et à venir ; 5. implanter une politique durable au niveau local et une bonne gouvernance dans le respect de l'intérêt collectif. <p>49 projets sont proposés pour y répondre, dont 19 qui sont programmés dans le temps (entre 2012 et 2021).</p>	<p>La deuxième opération ayant débuté depuis peu, il est difficile d'établir un bilan à l'heure actuelle.</p>
<p>Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)</p> <p>Charte signée en 2002</p>	<p>La charte du PCDN d'Ohey définit une stratégie globale en 6 points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. maintenir la biodiversité dans les zones les plus intéressantes, 7. préserver les zones de développement où la gestion est axée sur l'harmonie entre le développement de la nature et l'activité socio-économique, 8. maintenir et améliorer les couloirs écologiques existants, 9. assurer une circulation naturelle sur des chemins appropriés, 10. sensibiliser et éduquer les jeunes et les moins jeunes aux diverses facettes de la nature, 	<p>3 groupes de travail ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe « Haies » a permis la plantation de plus de 12 000 arbres sous forme de haies et vergers ainsi que d'alignements d'arbres le long des voiries communales, - le groupe « Jardins au naturel » a lancé un projet d'audits de jardin visant à conseiller les citoyens, - le groupe « Sentiers » recrée des nouvelles balades et

	11. informer et sensibiliser la population au PCDN.	réouvre des chemins.
Convention Bords de routes Signée en 1995	Par cette convention, la commune s'engage à établir un plan de gestion différenciée des bords de route et à faucher tardivement certaines zones en trouvant un équilibre entre les aspects de sécurité routière et les aspects écologiques.	La commune gère aujourd'hui 71,1 km de bords de route en fauchage tardif.
Convention Combles et clochers Signée en 1996	Par cette convention, la commune reçoit des subsides visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers des bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs.	Des aménagements ont été effectués dans 7 églises : à Evelette, à Oheyn à Filée, à Haillot, à Libois, à Perwez et à Saint-Mort.

**Partie 2 : SYNTHESE « AFOM » DE LA SITUATION
EXISTANTE**

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>CADRE DE VIE (accessibilité, situation administrative, aménagement du territoire, cadre bâti, paysages, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des réseaux routiers structurants : E411-N4-N421-N63 • Gares SNCB (3 arrêts) • Proximité de plusieurs pôles d'attraction : Namur – Andenne – Huy – Ciney • Cohérence des territoires administratifs (police, pompiers, ...) • Pas de pôle monopolisant l'intérêt au sein du territoire du GAL • Homogénéité paysagère et urbanistique condruzienne du territoire du GAL et diversité des types de paysages au sein de chaque commune • Calme, cadre rural • Patrimoine bâti protégé et reconnu • Potentiel foncier important 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise desserte en bus TEC • Forte dépendance à la voiture • Pas de pôle fort au sein du territoire du GAL • Tendance « cité-dortoir » • Part importante de bâtiments datant d'avant 1919 – patrimoine ancien lourd à reconverter • Perte de caractère dans les lotissements pavillonnaires de la 2^e moitié du XX^e siècle • Manque d'infrastructures et de lieux de rencontre (pour jeunes et moins jeunes) • Manque de commerces de proximité et tendance à une diminution de leur nombre 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de la N4 à Assesse comme « porte d'entrée » principale vers le territoire du GAL • Valorisation de l'axe Andenne-Ciney (N921) à Ohey comme porte d'entrée secondaire • Développement du covoiturage via CAIAC • Conserver le caractère rural à travers des prescriptions urbanistiques cohérentes • Rénovation du bâti ancien • Création de lieux de rencontres • Développement de quartiers durables dans les grandes poches de potentiel foncier 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des gares • Beaucoup de potentiel foncier restant et pression immobilière grandissante (vague de périurbanisation), ce qui peut mettre à mal le caractère rural dans le futur • Dilution des noyaux d'habitat • Projets éoliens • Disparition des commerces de proximité

	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET RURAL</p> <p>(population, logement, emploi, activités économiques, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie socio-économique des 3 communes comparable : « résidentielles en zones rurales » • Ecoles fondamentales dans 4 villages/commune + école équitation, UN, CAMEC • Augmentation de la population • Pouvoir d'achat moyen élevé, faible taux de chômage • Zoning de la Fagne (Assesse), axe Andenne-Ciney : accueil d'entreprises • Secteur agricole important • Secteur forestier important (1100 ha appartenant aux communes, 300 ha à l'UN + grands domaines) • Réseaux d'indépendants en place • Filière bois bien installée (scieries) • Producteurs locaux et comptoirs de produits du terroir 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'école secondaire générale • Pas de service hospitalier ou de centre médical • Maisons de repos ou résidences-services uniquement à Gesves • Vieillesse de la population, peu d'infrastructures adaptées (logements, services et équipements) • Faible offre en logements publics (<2%), absence d'une agence immobilière sociale locale • Diminution taille ménages et peu de logements pour ménages de petite taille • Baisse du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles • Secteur bois en difficulté (scieries) • Mauvaise couverture des réseaux de télécommunication 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de logements inoccupés à réhabiliter • Création de logements sociaux • Création de logements adaptés pour personnes âgées et ménages de petite taille • Création de services et équipements pour personnes âgées (dont maisons de repos ou résidences-services) • Développement d'une zone d'activité économique à Ohey • Augmentation de la valeur du bois – opportunité pour circuits courts (filières énergétiques, constructions,...) • Valorisation des potentialités en matière énergétique des secteurs agricole et forestier (biométhanisation, copeaux de bois, ...) et développement des énergies vertes • Mise en place de services pour PME et indépendants (p. ex. salles communes) • Valorisation des « circuits courts », p. ex. via plate-forme de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression immobilière grandissante • Fuite des personnes âgées, obligées de quitter leur village faute de structures adaptées • Fuite des revenus faibles et perte de mixité sociale • Pression sur l'environnement due à l'intensification de l'agriculture • Mauvaise gestion forestière due au morcellement des parcelles • Disparition des emplois locaux

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TOURISME ET CULTURE (attractions, communication, infrastructures)	<ul style="list-style-type: none"> • Image positive de la région (terroir) et identité condruzienne commune • Atouts touristiques : patrimoine naturel et bâti (2 plus beaux villages), cheval et terroir • Pôle gastronomique à Crupet • Réseau de randonnées important • Circuits pour motards (Route Guerre de la Vache) • Activités équestres structurées • Haltes horeca adaptées aux cavaliers • 3 bois didactiques • Centre sportif dans chaque commune + sports insolites pour touristes (quad, escalade, ULM, spéléo) • Monde associatif développé qui organise activités touristiques et récréatives • Associations de jeunesse : Patro de Gesves (cinéma), MJ Evelette • Offre en gîtes ruraux importante • Plusieurs domaines/châteaux reconvertis pour accueil touristique ou événements • Tourisme social (mouvements de jeunesse) • Locations de chasse et pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux maisons du tourisme différentes (Namur vs Condroz) • Manque d'informations et de communication sur place (pas de point info à Gesves) • Manque d'infrastructures d'accueil pour les sports liés à la nature (sanitaires, cafétaria, etc.) • Horaire des points d'accueil touristiques peu adaptés (sauf à Crupet) • Très peu d'attractions touristiques phares accessibles en permanence • Un seul centre culturel à Assesse • Types d'hébergements peu diversifiés : majoritairement des gîtes • Manque d'infrastructures d'accueil de grands groupes • Faibles retombées de la filière équestre sur les établissements locaux (hébergement, horeca) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'identité condruzienne locale • Valorisation des grottes de Goyet (nouvelle dynamique suite à la reprise par le préhistosite de Ramioul) • Création d'un point info touristique à Gesves • Création de structures d'accueil touristiques pour les sports liés à la nature • Développement de l'attractivité du territoire pour le tourisme équestre et de Galo Condroz • Utilisation de l'image du cheval pour valoriser le territoire • Développement des actions de sensibilisation au paysage en partenariat avec Fête de Mai et Observatoire du Paysage (UN) • Développement de l'éco-tourisme • Partenariat avec centres culturels extérieurs (Namur, Andenne, Huy) • Développement du tourisme d'affaire • Création d'infrastructures d'accueil touristiques de groupes, notamment pour classes vertes • Création de nouveaux types d'hébergements touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de 2 projets touristiques différents (qui s'écartent) par les 2 Maisons du tourisme : Assesse >< Gesves-Ohey • Envahissement de la filière équestre sur les autres thèmes • Concurrence des autres pôles équestres plus développés (France) • Détérioration du cadre naturel et paysager due à urbanisation et intensification de l'agriculture

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
OUTILS DE GESTION	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de rivière commun (Haute Meuse) • SSC et PCDR existant (ou en cours de finalisation) et récent dans chaque commune, CCATM → bonne dynamique d'aménagement du territoire • RGBSR à Assesse et Gesves → volonté de conserver le bâti rural • Plus Beaux Villages de Wallonie : Crupet et Mozet • PCDN sur Gesves et Ohey 	<ul style="list-style-type: none"> • Multitude d'acteurs et de plans • Pas de PCM à Assesse et Ohey, or Assesse est la mieux desservie via train et autoroute • Pas de conseiller en mobilité et énergie à Assesse • Pas de PCDN à Assesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une synergie entre les acteurs et d'une cohérence entre les différents plans • Conception d'un PCIM sur territoire du GAL • Utilisation des outils de rénovation/ revitalisation urbaine • Synergie au niveau des conseillers en environnement, énergie et mobilité • Création de liens entre les PCDN • Viser un label de qualité touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de sens et d'efficacité des différents outils si pas de développement de d'une synergie entre acteurs et de cohérence entre les plans existants et futurs

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation

Carte 2 : Localisation sur fond IGN

Carte 3 : Structure paysagère

Carte 4 : Occupation du sol

Carte 5 : Tourisme

BIBLIOGRAPHIE

Textes légaux

Code de l'Environnement, Livre 1er, version coordonnée du 14 décembre 2012.

Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), version coordonnée du 23 janvier 2013.

Documents et études relatifs aux trois communes

ADESA, *Analyse paysagère du plan de secteur de Namur – Cartes 47/8, 48/5 et 48/6*, Convention Région wallonne – ADESA ASBL, novembre 2013.

CELLULE DE COORDINATION CRHM, *Protocole d'Accord 2014-2016 des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse*, CRHM asbl, 11 décembre 2013.

Assesse

BEXIMMO, *Rapport urbanistique et environnemental de la ZACC de Corioule*, Commune d'Assesse, 2010.

BUREAU ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP), *Programme Communal de Développement Rural*, Commune d'Assesse, juin 2013.

COMMUNE D'ASSESE, *Programme communal d'action en matière de logement 2014-2016 – Annexe 2 de la circulaire*.

ICEDD et BEP, *Schéma de structure communal d'Assesse*, Commune d'Assesse, 2010.

Gesves

COMMUNE DE GESVES, *Programme communal de développement rural – Première partie : Description des caractéristiques socio-économique de la Commune*, Commune de Gesves, 2006.

COMMUNE DE GESVES, *Rapport sur l'administration des affaires - Année 2013*.

CSD INGENIEURS CONSEILS S.A., *Etude d'incidences sur l'environnement – Projet de parc éolien à Gesves et Ohey*, Namur, janvier 2013.

FONDATION UNIVERSITAIRE LUXEMBOURGEOISE (FUL) – AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT (A&E), *Etablissement d'un Schéma de Structure & d'un Règlement Communal d'Urbanisme – Phase 1 : Inventaire situation existante & Evaluation*, Commune de Gesves, mai 1995.

INASEP, EN COLLABORATION AVEC SURVEY & AMENAGEMENT, *Plan Communal de Mobilité*, Commune de Gesves, 2000.

MODAVE C. (BEP), *Programme communal de développement rural – Parties 2 à 5*, Commune de Gesves, 2006.

TAYMANS J. (LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE AGRO-BIO TECH GEMBOUX), *Étude du réseau écologique dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature de la commune de Gesves*, Commune de Gesves, 2009.

Ohey

COMMUNE D'OHEY, *Programme communal d'action en matière de logement 2014-2016 – Annexe 2 de la circulaire*.

FH & ASSOCIES SCPRL, *Programme communal de développement rural*, Commune d'Ohey, 2012.

FH & ASSOCIES SCPRL, *Schéma de structure* (document non approuvé), Commune d'Ohey, 2012.

Publications diverses

CONTRATS DE RIVIERE « HAUTE-MEUSE » ET « MEUSE AVAL » ET GROUPES D'ACTION LOCAUX « SAVEURS ET PATRIMOINE EN VRAI CONDROZ », « PAYS DES CONDROUSES », « PAYS DES TIGES ET CHAVEES » ET « ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE », *Rivières et agriculture en région mosane*, mai 2014, p. B3.

CPDT, *Diagnostic territorial de la Wallonie*, SPW, 2011.

Dessoy A., *Typologie « socio-économique » des communes*, Dexia, Bruxelles, 2007.

GAL PAYS DES TIGES ET CHAVÉES ASBL, *Pays des Tiges & Chavées, un grand bol de bonheur* (brochure touristique), n.d.

REGION WALLONNE, *Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)*, 1999.

SPW, *Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)*, SPW-DGO4, projet adopté par le Gouvernement wallon le 7 novembre 2013.

SPW-DFA, *Etablissements pour aînés*, 2013. Disponible sur : http://socialsante.wallonie.be/sites/default/files/Liste_Etablissements_Aines.xls

Sites internet

Application de consultation des données du SPW-DGO3 : <http://carto1.wallonie.be/cigale>

Fiches communales de l'UVCW : <http://www.uvcw.be/communes/>

Géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>

IWEPS, *Walstat* (en ligne), SPF Economie – DGS, 2014. Disponible sur : walstat.iweps.be (consulté le 16/10/2014).

Site internet de l'INASTI : <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>

Site internet de la Maison du tourisme Condros-Famenne : <http://www.valleesdessaveurs.be/>

Site internet du Contrat de rivière Haute-Meuse : <http://www.crhm.be/>

Site internet du GAL Pays des tiges et chavées : <http://www.tiges-chavees.be/>

Site internet du Galo Condros : <http://www.galo-condros.be/>

Site internet du PCDN d'Ohey : <http://pcdnohey.blogspot.be>

Site internet du PCDN de Gesves : <http://pcdngesves.canalblog.com/>

Site Internet officiel de l'administration communale d'Assesse : <http://www.assesse.be/>

Site Internet officiel de l'administration communale d'Ohey : <http://www.ohey.be/>

Site Internet officiel de l'administration communale de Gesves, <http://www.gesves.be>

SPW-DGO3, *La biodiversité en Wallonie* : <http://biodiversite.wallonie.be/>

SPW-DGO3, *Portail environnement de Wallonie* : <http://www.environnement.wallonie.be>

SPW-DGO3-DEMNA, *L'état de l'environnement wallon – Fiches environnementales par commune* (en ligne), SPW-DGO3, 2010. Disponible sur : http://cartocit2.wallonie.be/ATLAS_STAT/EEC/flexviewer/bin-debug/index_acceuil.html (consulté le 16/10/2013).

SPW-DGO3-Direction du développement rural, *Atlas de l'agriculture et de la ruralité en Wallonie* (en ligne). Disponible sur : http://cartocit2.wallonie.be/ATLAS_STAT/AGRI/flexviewer/bin-debug/indexAtlasagri.html (consulté le 16/10/2014).

Site internet du Forem : <http://forem.be>